57ME ANNEE---NUMERO 154 MONTREAL, JEUDI, 12 MARS 1885 DEUX CENTS LE NUMERO

ABONNEMENTS

VILLE . . . . . $6.00 D'AVANCE
CAMPAGNE . . . . . $5.00 "
ETATS-UNIS . . . . . $5.00 "

La Minerve

ANNONCES

PAR LIGNE AGATE, PREMIERE INSERTION, 10 CENTS
INSERTIONS SUBSEQUENTES . . . . 5 CENTS
A LONG TERME, CONDITIONS SPECIALES

PUBLIEE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - - - JOSEPH TASSE, DIRECTEUR

BULLETIN

L'état de santé du général Grant s'est amélioré.

Le différend entre la France et le Maroc à propos de la frontière algérienne vient d'être réglé.

Le gouverneur espagnol des îles Philippines a reçu l'ordre d'annexer à l'Espagne les îles Caroline.

Des nouvelles de Madagascar annoncent que les troupes françaises qui sont à terre et à bord des navires sont en bonne santé.

En France, le déficit des contributions indirectes pendant le mois de février est de 5,500,000 frs., comparativement avec le même mois de l'année 1884.

D'après une dépêche de Paris, le ministre du commerce va demander aux Chambres de rappeler la loi prohibant l'importation des viandes des Etats-Unis.

La Chambre d'Agriculture Provinciale représente avec instance au gouvernement fédéral la nécessité de l'établissement d'une quarantaine à Halifax et à Yarmouth.

On mande de Londres que le marquis de Hartington, ministre de la guerre, a dit qu'il avait de bonnes raisons pour croire que le coût de l'expédition du Nil n'excèdera pas les sommes déjà votées, £1,300,000. L'augmentation du nombre des troupes sera, a-t-il dit, d'environ 15,000 hommes.

Au Mexique, une bande de vingt-neuf brigands ayant pour chef Evacelio Bernal, s'est emparée récemment de Quila, village situé à quatorze lieues du Cubaian, a tué l'employé du télégraphe et pillé les maisons de l'endroit. Les bandits sont partis ensuite dans la direction de San Lorenzo. On a envoyé à leur poursuite plusieurs détachements de troupes.

Une commission internationale a été convoquée pour le 19 de ce mois, à Paris, afin de régler la question relative à la neutralité du canal de Suez. Un seul délégué de chaque puissance aura droit de vote.

La Turquie a été invitée à envoyer un représentant, mais l'Egypte a été mise de côté parce qu'elle n'est qu'une vassale de la Porte.

A TRAVERS LA VILLE

—Le froid a été excessif toute la journée, hier.

—Le niveau de l'eau du fleuve, vis-à-vis la ville, continue à baisser.

—On parle de réparer au printemps la grande salle du marché Bonsecours.

—Plusieurs convois du chemin de fer sur les lignes du Grand-Tronc étaient en retard hier.

—Faites usage de la farine préparée de Brodie. 291—a

—Faites usage de la poudre à pâte "Cook's Favorite," reconnue comme étant la meilleure. a-51

—Les recettes du revenu de l'intérieur, hier, s'élevaient à $5,891.78 et celles de la douane, mardi, à $17,846.86.

—Pour le rhume et la toux, employez le baume d'Allen pour les poumons. Soulagement garanti ou argent remis.

—La femme Jouan, accusée de conspiration avec M. D. Downie, avocat, et admise à caution, il y a quelques jours, est disparue subitement.

—La rougeole continue à faire des ravages à Montréal. On conseille comme précaution à prendre contre la contagion, l'isolation et la désinfection.

—Aujourd'hui, aura lieu à Hochelaga, le service anniversaire du R. P. Beaudry, S.J. décédé l'an dernier, à la suite d'une retraite qu'il prêcha dans cette localité.

—Le constable Kerr, de la Côte Saint-Antoine, a trouvé un "pony Shetland" dans le grand chemin de la municipalité. On pourra le réclamer en s'adressant à lui.

—Madame Alexandre Marcotte a fait arrêter hier matin, son mari qui arrivait de Deschambault et qui refuse de lui donner les besoins nécessaires à son existence.

—A une assemblée générale du conseil du comté d'Hochelaga, tenue le onze mars courant, M. Jos. Brosseau, maire du Sault-au-Recollet, a été réélu préfet de ce comté.

—Charles Wilson, constable de la municipalité d'Outremont a été arrêté sous mandat pour avoir brutalement frappé de son bâton un jeune garçon du nom d'Edouard Malouin.

—Les trois prisonniers, Brown, Harris et Blondin, accusés du vol du coffre-fort à la Longue-Pointe, ont été amenés, hier matin, au Palais de Justice, avec les fers aux pieds et aux mains.

—Un des jeunes Iroquois de Caughnawaga, faisant partie de l'expédition du Nil, est venu porter plainte, hier matin, à la Cour de Police, qu'il avait été assailli, lundi soir, par un des membres de sa tribu.

AVIS—Nous attirons respectueusement l'attention sur l'annonce de M Cochenthaler. Le rabais offert est très encourageant, et l'état prospère de cette maison est une garantie de satisfaction pour les acheteurs. 45—a

—Plusieurs dames qui depuis plusieurs années étaient bien malades, ont été guéries, par l'usage du compose végetal de Lydia Pinkham, et bientôt elles ont retrouvé toute leur fraîcheur et leur beauté.

—Les "Amers Indigènes," si efficaces contre les maladies de l'estomac, sont un mélange de tous les meilleurs herbages stomachiques de nos campagnes. Avec un paquet de 25c, on fait trois grandes bouteilles d'Amers.

—Les personnes suivantes ont été élues la semaine dernière, officiers de l'Institut Canadien de Lafrairie :

Président, Dr J. G. Brossard ; 1er vice-président, capt. T. Bourassa ; 2ème vice-président, H. Brossard ; secrétaire-trésorier, Dr T. Brisson ; secrétaire-archiviste, N. Carrière ; bibliothécaire, S. Faille.

—Demandez à cinquante dames quel est le parfum qu'elles considèrent comme le plus délicat, le plus pur, le plus sain, le plus durable et, sous tout rapport, le plus désirable. Quarante-neuf vous répondront : "C'est l'Eau de Floride de Murray & Lanman." 27-8

—Toutes sortes de poisson fumé, séché, désossé et préparé à vendre en gros.

Poisson en conserve,
Legumes do
Fruits do
Fruits de toutes sortes.

D. HATTON et CIE,
143j 78 rue Bonsecours.

—Magnou (Deux-Sèvres), 21 décembre 1883.—Grace à l'emploi régulier que je fais du FER BRAVAIS, j'ai recouvré mes forces et je puis, aujourd'hui, sans fatigue, résister au travail le plus opiniâtre ; puisse votre précieux remede être connu de l'humanité souffrante.

A. FROPPIER.

Dans toutes les pharmacies.—Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

AFFAIRES MUNICIPALES

CONSEIL DE VILLE

Le conseil de ville s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Beaugrand.

Sont présents les échevins Généreux, Beausoleil, Gauthier, Fairbairn, Mount, Lauredt, Gray, Wilson, Holland, Dufresne, Archibald, Perrault, Mathieu, Rainville, Roy, Dubuc, Hood, Rolland, Stroud, Prefontaine, Farrell, Mooney, Jeannotte, Robert et Tansey.

A l'ouverture de la séance, Son Honneur le maire dit qu'il espère que l'harmonie ne cessera de régner entre les membres du conseil et leur président et qu'il fera tout en son pouvoir pour donner satisfaction à tous.

M. Robb, l'auditeur de la cité, soumet au Conseil le rapport annuel de l'état des finances d'après lequel la balance en caisse au premier de janvier 1881 est de $95,220 et le revenu de $1,751,511 formant un total de $1,846,574. Les dépenses y compris le paiement de l'intérêt aux banques et les sommes nécessaires au fonds d'amortissements étaient de $1,747,716, laissant une balance, pour 1885, de $98,858.

L'échevin Grenier, appuyé par l'échevin Holland, propose que la liste des comités permanents soit approuvée telle qu'imprimée et soumise au conseil.

L'échevin Wilson, appuyé par l'échevin Mooney, propose en amendement que la liste des comités permanents soit approuvée telle que soumise au conseil, à l'exception des comités d'hygiène et de l'eau.

L'échevin Roy, appuyé par l'échevin Donovan, propose en sous-amendement, que la la liste des comités permanents soit discutée et approuvée par comités, séparement.

Le sous-amendement est perdu par un vote de 9 contre 12 et l'amendement est adopté par un vote de 15 contre 7.

L'échevin Grenier propose, appuyé par l'échevin Wilson, que l'échevin Roy fasse partie du comité de l'eau en remplacement de l'échevin Dufresne.

La proposition est adoptée.

L'échevin Grenier, appuyé par l'échevin Holland, propose que l'échevin Gray soit nommé président du comité d'hygiène en remplacement de l'échevin Mooney.

L'échevin Wilson, appuyé par l'échevin Mooney, propose en amendement, que le comité d'hygiène soit composé comme suit, avec l'échevin Gray comme président : les échevins Mooney, Beausoleil, Grenier, Tansey, Roy et Généreux.

L'échevin Beausoleil, appuyé par l'échevin Hood, propose en sous-amendement, que le comité d'hygiène soit composé comme suit, avec l'échevin Gray comme président : les échevins Mooney, Mount, Berger, Tansey, Beausoleil et Roy.

Le sous-amendement est mis aux voix et adopté par un vote de 21 contre 6.

L'échevin Grenier propose que la formation du comité de l'hôtel de ville soit de nouveau considérée.

La proposition est adoptée.

L'échevin Grenier, appuyé par l'échevin Généreux, propose que l'echevin Gauthier fasse partie du comité de l'hôtel de ville en remplacement de l'échevin Rolland.

L'échevin Rolland, appuyé par l'échevin Fairbairn, propose en amendement, que l'échevin Prefontaine fasse partie du comité de l'hôtel de ville en remplacement de l'échevin Rolland, au lieu de l'echevin Gauthier.

L'amendement est mis aux voix et adopté par un vote de 19 contre 6.

L'echevin Jeannotte, appuyé par l'échevin Roy, propose que la commission d'enquête des finances soit de nouveau formée et composée des personnes suivantes : Son Honneur le maire, les échevins Laurent et Farrell.

Cette proposition est déclarée hors d'ordre.

Comme la discussion sur la formation des comités permanents paraît reprendre, l'echevin Wilson, appuyé par l'echevin Mooney, propose que la séance soit ajournée sans jour fixé.

La proposition est adoptée et la séance est ajournée.

COMITÉS PERMANENTS

Voici la liste des comités permanents du nouveau conseil de ville tel qu'amendée et approuvée par le conseil à sa séance d'hier après-midi :

FINANCES—Les échevins Grenier, président ; Laurent, Mooney, Généreux, Fairbairn, Rolland, Farrell.

CHEMINS—Les échevins Laurent, président ; Hood, Beausoleil, Roy, Meshane, Gray, Rainville.

POLICE—Les échevins Jeannotte, président ; Grenier, Hood, Dubuc, Stroud, Meshane, Prefontaine.

FEU—Les échevins Hood, président ; Wilson, Gauthier, Tansey, Berger, Mount, Perreault.

EAU—Les échevins Donovan, président ; Robert, Holland, Rolland, Archibald, Roy, Mathieu.

MARCHÉS—Les échevins Beausoleil, président ; Robert, Mooney, Holland, Berger, Stevenson, Dufresne.

ECLAIRAGE—Les échevins Wilson, président, Robert, Dubuc, Rainville, Fairbairn, Tansey, Prefontaine.

HOTEL DE VILLE—Les échevins Robert, president ; Rolland, Farrell, Archibald, Rainville, Stevenson, Perreault.

SANTÉ—Les échevins Gray, président ; Beausoleil, Tansey, Berger, Mooney, Mount, Roy.

PARCS ET TRAVERSES—Les échevins Dubuc, president ; Stroud, Gauthier, Farrell, Tansey, Mount, Dufresne.

COMMISSAIRES DE PARC—Les échevins Holland, président ; Grenier, Donovan.

Tirage de la Loterie Nationale

Les porteurs de billets de la loterie de M. le Curé Labelle apprendront sans doute avec plaisir que le tirage aura lieu le 15 avril prochain. Ceux qui aimeraient à en acheter peuvent s'en procurer en s'adressant au Grand Syndicat de la Puissance, 647, rue Sainte-Catherine. 151—3

Nouveaux Rabais

Tapis et prélarts pour 30 cts. la verge, au Grand Syndicat de la Puissance, 647, rue Sainte-Catherine. 151—3

Qu'est-ce que vous pensez de cela?

Je suis un marchand à la commission faisant des affaires aux Antilles. "J'ai fait usage de votre Extracteur sans douleur de Putnam pour les cors quand je suis allé au Canada, et c'est le meilleur remede de ce genre dont j'aie fait usage. Envoyez-m'en quelques douzaines pour mes amis et mes clients dans le Sud de l'Amérique et aux Antilles.

(Signé,) W. GOULD,
New-York.

Des milliers de certificats, en plus des attestations des pharmaciens ont été reçus et prouvent que l'Extracteur sans douleur de Putnam pour les cors est un remede sur. Vendu par tous les marchands de remedes et les pharmaciens du pays.—N. C. Polson et Cie, propriétaires, Kingston.

Commerce du printemps

Nous n'avons rien épargné pour nous préparer pour la réouverture du commerce du printemps. En sus d'une grande importation de ce qu'il y a de plus nouveau en chapeaux anglais, français et américains, nous nous sommes assurés les services de chapeliers de grande expérience pour la confection de nos chapeaux de soie, pull over et chapeaux Fedora. Tous ces chapeaux tant recherchés aujourd'hui pour leur durée, leur qualité, l'élégance et la beauté de leur forme sont fabriqués à notre magasin même et nous pouvons les garantir tous de première classe, qu'ils soient faits d'avance ou à ordre. Nous ne fabriquons que pour notre commerce de detail et nous y portons toute l'attention que nous donnons généralement aux ouvrages de commande.

Comme par le passé, nous faisons une specialité des réparations de n'importe quel vieux chapeau de soie ou Pull Over. Avec ces vieux chapeaux nous vous garantissons de vous en faire un neuf et à la derniere mode, et cela à bon marché.

Qu'on n'oublie pas que tous les chapeaux de l'an dernier sont vendus à des reductions qui se voient bien rarement.

CHS DESJARDINS ET CIE,
637 et 639, rue Sainte Catherine,
Aux 3 Chevreuils.

Femmes Souffrantes et Guéries

Celles qui sont faibles éprouvent des sensations fatigantes et sont à peine capables de se tenir debout ; cette source constante a enlevé à votre système toute sa vigueur première. L'éclat de teint ; cette violence continuelle sur vos forces vitales, qui vous rend maussade, peut aisément disparoître par l'usage du merveilleux remède les Amers de Houblon. Les irrégularités et les obstructions de votre système sont enlevées de suite, tandis que la cause speciale de peine périodique disparait pour toujours. Personne ne regrette quant de bénéfice et personne n'est aussi reconnaissant et ne témoigne autant d'intérêt en recommandant les Amers de Houblon que les femmes.

L'HISTOIRE D'UNE CARTE-POSTE

J'ai souffert de troubles urinaires et de la maladie des reins pendant douze ans. Après avoir essayé tous les docteurs et toutes les medecines patentées, j'entends parler et je fis usage de deux bouteilles d'Amers de Houblon, et je suis parfaitement guéri. J'en garde toujours. Respectueusement, B. F. Booth, Sandsbury, Penn.—1 mai 1883.

Bradford, Pen., 8 mai 1875.

Il m'a guéri de plusieurs maladies, telles que maladie de nerfs et de l'estomac, et autres comprises aux femmes. Je n'ai pas été malade un seul jour par année depuis que j'ai pris des Amers de Houblon. Tous mes voisins en font usage.

MME FANNIE GREEN.

$3,000 PERDUES

Un voyage en Europe qui m'avait coûté $3,000 m'a fait moins de bien qu'une bouteille d'Amers de Houblon qui a aussi guéri ma femme qui souffrait depuis quinze ans de faiblesse, d'insomnie, de dyspepsie et de maladie de nerfs.

R. R. AUBURN, N. Y.

So Bloomingville, O., 1er mai 1879.

Messieurs,—J'ai souffert dix ans et j'ai essayé vos Amers de Houblon. Ils m'ont fait plus de bien que tous les medecins.

MISS SS. BOONE.

BÉBÉ SAUVÉ

Nous sommes heureux de dire que notre enfant en nourrice a été complètement guéri d'une dangereuse constipation par l'usage des Amers de Houblon, qui ont en même temps rétabli la santé de la mère, et l'ont rendue forte.

LES PARENTS, Rochester, N. Y.

Aucune marque de commerce n'est véritable sans une gerbe de Houblon verte sur une etiquette blanche. Evitez les drogues avec les noms de "Hop" ou "Hops."

Etoffes noires

Les deux fabriques dont nous sommes les seuls agents : Bechard, Duluy & Cie, Lyon, France, et Londrill, Wuiff & Co, Bradford, Angleterre, viennent de nous expédier une nouvelle consignation de leurs célèbres produits, consistant en merinos français, cachemires cordes, mousselines de laine, draps imperatrice, alpacas, henriettas, coiourgs etc.

La qualité de ces marchandises est parfaitement connue, et notre titre d'agent nous permet de les detailler à 20 pour cent meilleur marché qu'aucune maison de gros ne peut les vendre aux marchands detailleurs.

Sur ces diverses étoffes, vous épargnerez donc le quart de votre argent, en venant acheter chez

DUPUIS FRERES
Coin des rues Sainte-Catherine et Saint-André.

Les conséquences d'un malentendu

Une de nos principales maisons de commerce ayant, par suite d'un malentendu, importé une trop grande quantité de marchandises de printemps telles que drap, serge, tweed, étoffe à manteaux pour dames et pour pardessus de printemps, tapis-tapestry, prélarts, cretonnes, etc., etc., s'est vue forcée de vendre ce surcroit d'importation à une perte considérable afin d'en assurer l'écoulement complet.

Le Grand Syndicat de la Puissance a été l'heureux acquereur de ce bon marché qui va lui permettre de vendre pour la saison du printemps ses marchandises à 10 p.c. de réduction sur le prix du gros. Ainsi pour 15 cts, belle etoffe à robe, soie et laine, d'un patron des plus riants, valant 25 cts. Belle serge de toutes couleurs pour pardessus de printemps à $1.40 valant $2.50.

Prélarts pour 25 cts la verge.

Coupons de tapis-tapestry à 30 cts la verge.

Paraplues

On rapporte que la fabrique de paraplues de Carsley fait de très bonnes affaires. Depuis qu'on a entrepris de fabriquer des paraplues, les ventes dans ce département se sont considérablement accrues. On recouvre les paraplues et on les repare à court delai à la satisfaction générale.

143j

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR DU BANC DE LA REINE
11 Mars 1885.

La cour du Banc de la Reine est ouverte à dix heures.

Présidence de Son Honneur le juge Ramsay.

M. L. C. Schiller occupe le siege de greffier de la Couronne.

C. P. Davidson représente la Couronne.

On appelle la cause de Alex. B. Almour, accusé d'avoir obtenu des effets sous de faux prétextes et d'avoir endossé, sans autorisation, un chèque de $1,200.

M. Poletie, avocat du défendeur, fait motion pour faire annuler le premier acte d'accusation, sous prétexte qu'il est nécessaire de mentionner les faux prétextes qui font la base de l'accusation. La cour renvoie cette motion déclarant que la chose n'est pas nécessaire.

M. Pagnuelo, agissant comme Conseil, fait motion pour faire rejeter le second acte d'accusation, qui est une felonie, prétendant que cet acte renferme deux accusations distinctes. La Cour maintient que cela ne fait rien à la chose et renvoie la motion.

Le défendeur alors appelé plaide "non coupable" aux deux accusations. Sur production d'un certificat de médecin déclarant que M. Almour est trop malade pour pouvoir aller en prison, la Couronne consent à accepter un cautionnement, jusqu'au jour du proces et, sur ordre du juge, on fait une entrée spéciale de ce fait qui semble établir un precédent.

Walter H. Brown est ensuite appelé à la barre sous accusation de vol avec effraction.

Le prisonnier est un des trois individus qui sont accusés d'avoir enlevé le coffre-fort de M. Dorais, hotelier, de la Longue-Pointe, dans la nuit du 2 fevrier dernier, et de l'avoir laissé sur le fleuve après avoir brisé la porte et enlevé l'argent.

M. Barry comparait pour la défense, et un jury, parlant la langue anglaise, est assermenté.

Le premier témoin entendu est M. Dorais, propriétaire de l'hôtel.

Il dit que le matin du 3 février, vers cinq heures, sa servante vint l'avertir que le coffre-fort était disparu. Il se rendit aussitôt à la ville pour avertir la police et revint, avec deux détectives, pour faire des recherches. Ils trouverent le coffre sur le fleuve, à environ vingt pieds du rivage, près du ruisseau Migeon.

La porte du coffre se trouvait sur la glace alors que le tiroir à argent d'où les voleurs avaient enlevé environ $250 qui s'y trouvaient.

Le grand-connétable Bissonnette produit ainsi diverses sommes d'argent trouvées sur la personne des voleurs ainsi qu'un nombre d'instruments et d'outils, trouves sur la glace, et deux revolvers que les prisonniers portaient sur eux.

M. Dorais continue son témoignage et identifie un billet de 25 centins trouve dans un des goussets de Brown.

Les trois prisonniers étant appelés à la barre, il reconnait Blondin et dit qu'il l'a vu dans sa boutique, environ 6 mois avant le vol.

Puis la cour s'ajourne à 2 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A deux heures et demie, l'avocat de la défense repend l'interrogatoire de M. Dorais, qui déclare reconnaitre parmi les billets de banque que la cour met sous ses yeux, un billet de 25 cents.

Ce billet a une déchirure au centre et le témoin l'a plusieurs fois remarqué, parmi des monnaies déposées dans son coffre-fort, durant la quinzaine précédant la nuit du vol. Le vol eut lieu durant la nuit du 3 février dernier, entre une et trois heures du matin. Ce fut la servante de la maison qui, la première, s'aperçut de la disparition du coffre-fort. Il pouvait être alors 5 heures. Elle courut de suite en avertir le temoin qui courut à la vol.

Joseph Rocque, agent de police, de faction à Hochelaga durant la nuit du 3 février dernier, dit qu'entre 5 et 6 heures du matin, un fermier l'avertit qu'il venait de voir en passant sur la glace, un coffre-fort. Il s'empressa de se rendre sur les lieux à lui indiqués par le fermier et il trouva le coffre-fort en question. Il pouvait être à environ 3 arpents du rivage, sur le chemin public, vis-à-vis l'embouchure du ruisseau appelé ruisseau Migeon.

En remuant la neige autour du coffre-fort le temoin déclare avoir trouvé la masse de fer et les deux marteaux produits à l'enquête comme pièces à conviction. Il découvrit dans la neige des papiers qu'il remit dans le coffre-fort.

Robert Buchanan, laitier, déclare que le 3 de février au matin, en venant à la ville, il vit le coffre-fort en question sur la glace, à quelque distance du rivage. Il trouva un villebrequin dans la neige près du coffre-fort, il le remit à M. Dutour, forgeron à la Longue Pointe, qui le reclama comme lui appartenant.

Plusieurs autres témoins sont interrogés, après quoi les grands jurés présentent les accusations suivantes contre fondees :

William A Moore, vol : William Albert, recel ; Jacob Harwitch, recel ; James Flynn et Denis McCarthy, vol de grand chemin ; Edward Carmody, vol ; Thos Smith, vol avec effraction ; Thomas McKay, assaut grave ; Thomas Foley, parjure ; George Hiland, parjure ; James Wright, parjure ; Patrick Munday, William Harris, Benjamin Blondin, George Howard et Walter H. Brown, vol avec effraction.

Et comme non fondée :

Thomas L Nelson, parjure.

Les grands jurés sont ensuite libérés jusqu'à mardi prochain.

Puis la Cour s'ajourne à demain, à 10 heures a. m.

Département domestique

Un département que nous tenons toujours à rendre supérieur à tout ce qui existe à Montreal, c'est le département domestique. Nous préferons faire des sacrifices sur ces marchandises vraiment nécessaires que d'offrir à vil prix des étoffes de rebut ou passées de mode. Ce département comprend tout ce qui peut constituer la lingerie d'une maison bien tenue.

Il consiste surtout en
Toile à draps,
Cotons à draps,
Couvrepieds blancs et de couleurs,
Toiles à nappes,
Essuie-mains,
Serviettes de table.
Toiles à rideaux. Tapis de table, etc, etc,
Coutils, cotons des Indes, cotons canadiens, etc, etc.

Nous avons un assortiment assez riche et assez considérable pour satisfaire tous les goûts et tous les besoins. Toutes ces marchandises sont détaillées aux prix du gros.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Sainte-Catherine et Saint-André.

Encourageons nos industries

Lorsque nous achetons, donnons toujours la préference aux articles manufactures dans le pays.

Nous apprenons avec plaisir qu'un nouveau coton est manufacture expressement pour le Grand Syndicat de la Puissance. Ce coton a une verge de large, et est d'une qualité extra et d'un fini rivalisant avec ce que nous avons eu de mieux jusqu'à aujourd'hui ; quoique étant d'une superiorité telle, il ne se vend que 5 cts la verge. Il est exposé en ce moment dans les grands vitraux des magasins du Syndicat de la Puissance, 647, rue Sainte Catherine.—151-3.

Ventes, Ventes

Serge pour pardessus de printemps, tout laine, vendu pour $1.40, valant $2.50, au Grand Syndicat de la Puissance.

10 caisses de coton blanc, 1 verge de large à 6 cts. 151—3

Nouveaux pianos

Nous avons examiné aux salles de la Compagnie des pianos de New-York un magnifique piano fabriqué par M. Weber pour l'un des principaux citoyens de cette ville. Ce piano, est un instrument droit, de bois sathne qui conserve sa teinte naturelle. Comme tous les pianos de la fabrique Weber, le fini de l'ouvrage est incomparable. M. Shaw nous a dit que ce genre de pianos est très en vogue à New York aujourd'hui et qu'il est destiné à remplacer les instruments de couleur foncee dont on s'est servi jusqu'à present. Ce piano élegant, placé au milieu des autres instruments, fait l'effet d'une piece d'or au milieu de pieces de monnaie de cuivre.

Lors de notre visite, une dame, Madame Pégon, jouait un des Scherzos de Chopin, qui faisait ressortir admirablement les qualités de l'instrument ; le son était des plus harmonieux ; mais il faut dire que ce sont les pianos Weber qui interprètent le mieux la musique de Chopin. Nous conseillons aux amateurs de la belle musique d'examiner ce piano avant qu'il ne soit transporté ailleurs.

Madame Pégon doit donner une audition de musique classique aux salles de la Compagnie de pianos de New-York, mercredi après-midi, et, avec la bienveillante permission de l'auteur, elle se servira de ce piano. Les personnes qui ont reçu des invitations auront l'occasion d'entendre de la belle musique, exécutée sur un instrument de premier ordre.

TWEEDS! TWEEDS!

Nous avons reçu avec notre importation du printemps, le plus bel assortiment de

Tweeds francais,
Tweeds anglais,
Tweeds ecossais,

qu'il soit possible de désirer. Nous avons aussi un grand choix, de TWEEDS CANADIENS. Nous invitons les messieurs à venir examiner ce département. Nos tailleurs sont en mesure de répondre à toutes les commandes.

Toutes nos marchandises sont detaillees aux prix du gros.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Sainte-Catherine et Saint-André.

Changement dans le tarif

AVIS IMPORTANT AUX FUMEURS

Le gouvernement a augmenté le droit d'accise sur les cigares fabriques avec du tabac de la Havane et autres tabacs étrangers. Il a fait une distinction pour imposer un droit d'un pour cent en faveur des cigares fabriques avec du tabac canadien. Ceci aura pour effet d'offrir au public des cigares de qualité aussi inférieure car ces cigares contiennent des produits chimiques artificiels qui sont nuisibles au système entier. Nous avons augmenté nos prix en proportion de l'augmentation des droits et nous avons l'intention de conserver à nos produits la juste célebrité qu'ils ont acquis. Nous avisons le public d'insister à demander notre célebre "Cable" et notre "El Padre."

Ces mots sont les marques de nos cigares d'aits du meilleur tabac qui existe) si l'on desire obtenir un article de premiere classe et à un prix raisonnable. Quelques marchands essayent de mettre sur le marche des cigares à meilleur marché de qualité inferieure afin de faire un plus grand bénéfice, le consommateur perd par consequent d'autant. S. DAVIS & SONS, la plus grande manufacture de cigares au Canada. Fabrique 7 rue Cotte, Montreal.—Succursale a Toronto—34 Church Street. 153-t

Industrie nouvelle

Allez examiner le nouveau coton d'une verge de large, manufacture expressement pour le Grand Syndicat de la Puissance, vendu a 5 cts la verge. 154—3

Propriété foncière

MM. Parent et Frères, agents de propriétés foncieres et commissaires priseurs ont vendu, cette semaine, les propriétés suivantes : No 412 rue Saint Antoine, maison avec façade en pierre, avec lot de terrain 22 x 150 au bénéfice de la "Trust and Loan Co," à John McCormick, écuier, de Roxton Falls, prix $4,500 ; No 18 rue Rolland, maison de briques, a trois étages, au bénéfice de S Deroche, à Damase Legault, prix $2,125 ; No 357 rue Saint Antoine, maison de briques, à quatre etages, avec lot de 21 x 155, au bénéfice de Alfred Brunet, a M. Campbell, prix $4,160 ; Nos 149 et 151 rue Lagauchetière, logements de briques et de bois, coin nord-ouest de la rue Visitation, avec lot de 40 x 70, au bénéfice d'Adolphe Duperrault, à Flavien Genest, prix $5,000.

INDIENNES NOUVELLES

Nous venons de recevoir notre assortiment d'indiennes nouvelles. Toutes ces indiennes sont de premiere qualite et de couleurs garanties. Nous les vendons à des prix aussi bas que d'autres marchands vendent les indiennes communes en comptoirs. La raison de notre superiorité a souvent été donnée, la voici : Nous importons nos indiennes directement, par conséquent nous ne donnons pas de profits aux marchands en gros, comme font les autres détailleurs ; nous vendons à nos pratiques aux mêmes prix que les autres marchands payent chez les marchands en gros.

Ainsi, vous épargnez 20 pour cent, et vous avez l'avantage de faire votre choix dans le plus grand assortiment, en achetant vos indiennes chez

DUPUIS FRERES
Coin des rues Sainte-Catherine et Saint-André.

Aux portes du Tombeau

C'était un triste spectacle que de voir l'état dans lequel se trouvait M. Devereaux, d'Iona, Michigan. Voici ce qu'il dit : "Mes reins étaient paralysés et je souffrais horriblement. Mes jambes étaient aussi grosses que mon corps, et mon corps aussi gros qu'un tonneau. J'avais été condamné par des medecins éminents. Enfin, je fis l'essai du Kidney Wort. Dans l'espace de quatre ou cinq jours, il se produisit un changement ; dans une dizaine de jours j'etais sur pied, et aujourd'hui je suis parfaitement rétabli. C'est certainement un miracle. Tous les pharmaciens vendent le Kidney Wort, sous une forme liquide, soit en poudre.

Ne l'oubliez pas

Les teintures Diamond Dyes produisent des nuances plus brillantes et plus durables que toutes les autres teintures. Vendues pour 10 cts chez tous les pharmaciens. Compagnie Wells et Richardson, Montréal. Carte echantillon, 33 nuances, et pamphlet contenant les directions expédiés sur reception d'un timbre de 2 cts

Drogues

Nous devons attirer l'attention du public sur les remèdes brevetés vendus aujourd'hui en si grande quantité.

Ces drogues contenant parfois des poisons sont très souvent le fait d'individus tout à fait incompétents, ce qui expose le public et expliquent les accidents qui arrivent de temps à autre. Les familles doivent donc s'attacher principalement aux préparations faites par des medecins instruits et honnêtes.

A ce propos nous croyons de notre devoir de recommander l'usage du Sirop Calmant du Dr F. J Demers pour procurer aux enfants un sommeil parfaitement naturel, arrêter les diarrhées, vomissements, les coliques et pour faciliter la dentition.

Le Sirop de Gomme de Sapin Composé du Dr F. J Demers, est certainement aussi le meilleur remede qui puisse s'employer pour la guérison de toutes espèces de rhumes ou toux, bronchites, asthme ou coqueluche.

Ces recommandations sont basées sur l'expérience de personnes competentes en ces matieres et dignes de foi.

L'hygiène de la tête

C'est mon plus grand plaisir de recommander aujourd'hui l'Eau Magique du Professeur J. Lesegue, qui m'a rendu un bien immense, car depuis deux ans j'avais perdu mes cheveux : la cause en était aux demangeaisons, peaux mortes et eruptions du cuir chevelu.

Après avoir essayé toutes les preparations recommandees pour les maladies de tête sans avoir obtenu aucun résultat, sur la recommandation des autres certificats.

Je me suis décidé d'essayer cette préparation, et après l'avoir employee pendant deux mois, le cuir chevelu est devenu blanc avec une chevelure forte et luisante, et les demangeaisons et eruptions étaient guéries. Je ne puis faire que de certifier que cette Eau Magique est supérieure a toute autre ; n'achetez que la veritable.

(Signe.)
M. THOMAS LAGARDE,
13 rue Saint-André.

Finance et Commerce

NOTES COMMERCIALES

—Les exportations de conserves de saumon en boites, des Etats-Unis, pendant l'année derniere se sont élevees à $2,323,036. La Grande Bretagne et ses colonies ont reçu 94, p. c. de cette exportations.

—Les nouvelles d'Angleterre annoncent que les stocks de houblon sont en excès de la demande, et que les acheteurs n'operent pas, même aux cours avantageux actuels.

LA BOURSE

MONTREAL, 11 Mars 1885.

BANQUES	Clôture d'hier Dem.	Clôt. du jour Dem.	Clôt. du jour Off.
Montreal	194	193	195
Ontario	115	110½	113
Du Peuple	57	52	53½
Molson	120	114½	119
Toronto	184	183	184
Jacques-Cartier	..	55	..
Marchands	113½	112½	113½
Towns, de l'Est	109	108	109
Union	..	..	..
Commerce	122½	121½	122½
Ville Marie	..	..	..
Hochelaga	..	..	..
Federale	43½	36	43½
Divers			
Tel. de Montréal	123½	122½	123½
Nav. Rich. & Ont.	56	55½	56
Chars Urbains	130½	129	131½
Cie du Gaz	189	185½	186
Cie Coton Hudon	80	67½	80
Cie Coton Canada	50	..	55
Cie Coton Dundas	..	..	75
Cie Coton Montmorency	..	..	..
Cie Coton Mont	..	..	..
Cie Terres du N.O.	37	25-6	..
Pacifique Canadien	..	..	40½
de Débentures	..	..	..
Deb. C. F. E. Can.	99	..	..

DERNIERES VENTES

Banque de Montréal—135 à 191½, 10 à 191½, 90 à 191½.
Banque Ontario—25 à 111, 100 à 111½
Toronto—75 à 184, 2 à 183½
Banque des Marchands—50 à 113½, 115 à 113
Commerce—80 à 122½, 111 à 122½, 30 à 122½
Télégraphe de Montréal—50 à 123
Compagnie du Richelieu—75 à 56, 75 à 55½
Cie Passagere de la ville—50 à 124½, 25 à 124½
Gaz de Montreal—100 à 186, 18 à 186½.

Commerce de Montréal

La valeur des marchandises entrees pour la consommation, durant le mois de Février 1885, a été de $2,575,778
Et durant le mois de Janvier 1885 de $2,231,031

Augmentation en 1885 . . . . . $ 341,747

Ci-suit la valeur de quelques-uns des principaux articles entrés pour la consommation, savoir :

	1884	1885
Ale, bière et porter	839	636
Cotons et articles en coton	200,017	208,067
Articles de gout	85,456	80,740
Verrerie	12,565	20,520
Chapeaux	86,145	103,198
Fer et articles en fer	137,569	161,015
Bijouteries, montres, etc	31,082	25,615
Bottes et souliers en cuir	2,636	814
Cuir et articles en cuir	41,566	28,013
Orgues	101	241
Pianos	2,900	3,360
Huile de pétrole Naptha	5,057	3,445
Autres huiles	18,427	5,360
Viandes salées etc	5,352	5,015
Soie et articles en soie	120,811	117,663
Liqueurs spiritueuses	14,122	17,436
Thés	11,492	8,500
Sucres	11,366	417,442
Cigares	11,031	11,599
Tabac manufacture	695	588
Lainages	340,558	426,543
Fruits secs et noix	40,999	45,078
Papier et articles en papier	26,827	25,078
Livres imprimés etc	15,220	17,645
Articles entrant en franchise	380,770	420,955

Marchés de la ville

Peu de fermiers sur nos marchés et encore moins d'acheteurs ; les transactions ont été lentes et les prix generalement en baisse, surtout en ce qui concernait les viandes gelees et les grains. Les légumes qui forment un des principaux elements de la nourriture pendant le carême etaient en demande à des prix generalement en hausse.

Les produits de la ferme etaient rares et très en demande à des prix assez eleves.

Le beurre en tinette port

CANADA

MONTRÉAL, JEUDI, 12 MARS 1885

L'AFFAIRE DES $5,000

Le juge Ramsay dénonce la transaction

Ce qu'il en dit, 9 Mars 1885.

In this case the fact on which the most serious part of the accusation was founded has not only been proved, but it has been admitted and almost gloried in. That fact is that the complainant having the control of an election petition containing personal charges against Mr. Mousseau, the premier minister of this province, had abandoned those charges, and that the condition of this abandonment was the payment of a sum of money in guise of costs. This was an illicit consideration.

Dans ce cas, le fait sur lequel la partie la plus sérieuse de l'accusation était fondée, a été non-seulement prouvé, mais il a été admis et on s'en est presque glorifié. Ce fait est que le plaignant ayant le contrôle d'une contestation d'élection renfermant des accusations personnelles contre M. Mousseau, le premier ministre de la province, s'est désisté de ces accusations, *et que la condition de ce désistement était le paiement d'une somme d'argent sous le masque de frais.* C'ÉTAIT UNE CONSIDÉRATION ILLICITE.

Qu'en pense la *Patrie* ?

LE RAPPORT DE M. LEMIEUX

Le rapport de la Commission d'enquête, que nous avons publié, condamne sévèrement, on l'a vu, la transaction des $5,000. Il établit que M. Mercier n'a pas contesté l'élection de Jacques-Cartier dans le but de venger les lois, la morale publique ou la dignité de la législature, mais bien pour se procurer des avantages personnels, politiques ou pécuniaires.

Il n'est guère possible aujourd'hui de venir à une autre conclusion, avec la preuve accablante qui a été faite sous serment.

M. Lemieux, député de Lévis, n'est pas de cet avis. Il a signé un contre-rapport qui passe l'éponge sur la conduite de M. Mercier. Et ce plaidoyer spécieux est rédigé de façon à faire croire que le chef libéral l'a ou rédigé ou inspiré.

Il importe peu, au reste, que ce soit M. Mercier ou M. Lemieux qui ait tenu la plume. Ce sont deux têtes sous le même bonnet.

Pour arriver à excuser M. Mercier, il fallait dénaturer les faits, dénaturer la preuve. Sciemment ou non, M. Lemieux n'a pas reculé devant la tâche. Aussi regrettons-nous pour sa réputation qu'il ait mis son nom au bas d'une pareille pièce. L'esprit de parti lui a fait commettre un acte qu'il regrettera. Il est des bornes, en effet, qu'il ne faut pas franchir.

Sous prétexte de disséquer la preuve, M. Lemieux affirme carrément que pas un seul témoin n'a prouvé que M. Mercier ait reçu les $5,000 comme prix de l'abandon des procédures en déqualification. Un vrai comble, quoi !

M. Lemieux a-t-il pu écrire cette énormité avant de lire la déclaration de M. Laflamme, le conseil de M. Mercier dans la cause et son témoin devant la Commission ? Si oui, nous allons la lui remettre sous les yeux :

Q. Je vous demande si, d'après ce que vous connaissez aujourd'hui, le paiement de la somme de cinq mille piastres était en considération de l'abandon de la poursuite en déqualification.

R. *Il n'y a pas de doute que les cinq mille piastres ($5,000) étaient la considération qui devait être payée à raison de la discontinuation des procédures en déqualification.*

Est-ce assez clair, M. Lemieux ?

M. David est moins positif, mais il dit en somme la même chose.

Q—Comme ça les $5,000 ont été données pour arriver à l'abandon des procédures en déqualification ?

R—J'ai pensé que c'étaient les raisons données par moi qui avaient déterminé l'abandon des procédures en déqualification. *Toutefois, cet abandon n'aurait pu avoir lieu sans le paiement d'une certaine somme.*

Q—Que vous a répondu M. Mercier, quand vous êtes allé lui dire en cour *que c'était correct ?*

R—Il ne m'a rien dit. *Il a simplement discontinué l'enquête.*

Q—L'aurait-il fait sans le paiement des $5,000 ?

R—*Naturellement, les procédures auraient continué si les $5,000* n'avaient pas été payées.

Qu'en dites-vous, M. Lemieux ? Est-ce que ces paroles justifient bien ce que vous dites de M. David, savoir : qu'il a juré positivement que le paiement de cette somme n'avait rien eu à faire avec l'abandon de la poursuite en déqualification ? C'est plutôt le contraire qui est vrai.

M. Lemieux fait passer M. David comme l'ami de M. Mousseau. Cela se peut. Mais n'oublions pas qu'il est non-seulement l'ami personnel mais surtout l'ami politique de M. Mercier. N'oublions pas aussi qu'il a été jusqu'à dire devant la Cour Criminelle qu'il essaierait de disculper M. Mercier, même à son propre détriment.

M. Benjamin Trudel est l'autre négociateur qui a agi pour M. Mercier dans cette affaire. C'est lui qui a reçu les $5,000 et qui les a payées à M. Mercier en personne. Il doit savoir pourquoi cette somme a été payée. Or qu'a-t-il juré devant la Commission ?

Q—Pourquoi les $5,000 ont elles été payées à M. Mercier ?

R—*Pour lui faire discontinuer les procédures en déqualification contre M. Mousseau.*

Encore un témoin qui a échappé aux lunettes de M. Lemieux.

Et M. Mercier lui-même a presque avoué la chose. Il a admis dans tous les cas que le paiement des $5,000 amenait l'abandon de la poursuite en déqualifications. Lisons :

Q. En vous donnant cela, est-ce que M. Mousseau se trouvait débarrassé de la contestation ?

R. Non, puisque je le faisais condamner, *mais il se trouvait débarrassé de la déqualification.*

Q. Cétait là le but ?

R. *Je pense bien que ceux qui réglaient l'affaire pour lui avaient cela dans l'idée.*

Est-ce que M. Lemieux n'a pas lu ce la ? Si oui, comment a-t-il pu émettre une prétention aussi contraire à la preuve ?

Il importe peu, dit M. Lemieux, que les frais taxables ne dépassent pas $1,500. Pardon, cela importe beaucoup. Nous avons ainsi la preuve, par l'admission même de M. Lemieux, que M. Mercier a trompé odieusement la Chambre quand il a dit, le 7 juin 1881, que ses frais et déboursés s'élevaient à plus de $3,000. Est-ce que la véracité de son chef n'importe pas à M. Lemieux ?

Pour justifier la rançon des $5,000, M. Lemieux dit que M. Lacoste a chargé le même montant pour le contrat de la vente du chemin du Nord.

Les cas ne sont pas analogues. M. Lacoste a été payé librement par son client. C'était une transaction où il y avait plusieurs millions en jeu, et dans ces causes l'avocat est généralement payé suivant l'importance de la transaction, tandis que dans l'affaire Mercier, il s'agissait d'une contestation d'élection et c'est à peine si l'on peut citer un exemple où la retenue ait dépassé mille piastres. Et ce n'est pas une retenue qui a été payée à M. Mercier, puisque les cinq mille piastres ont été soutirées de ses adversaires : cette somme était une rançon comme l'a bien caractérisée M. le juge Ramsay.

N'allons pas censurer la conduite de M. Mercier, nous dit encore M. Lemieux en désespoir de cause, ce serait insulter au Barreau de Montréal, vu que plusieurs de ses membres éminents ont exonéré M. Mercier de tout blâme. Il se garde bien d'ajouter que ces avocats qui ont des principes si élastiques sont les principales étoiles de la pléiade rouge, des gens qui croient que tout est permis en politique. Espérons que jamais le Barreau ne s'abaissera à ce niveau.

M. Lemieux a-t-il si peu à cœur la dignité de sa profession qu'il ne soit pas plutôt disposé à accepter l'opinion du juge Ramsay que la transaction des $5,000 est condamnable, illégale et illicite. Dans son rapport, qui est plutôt un plaidoyer, l'esprit de parti lui a fait mettre de côté les notions de morale politique les plus élémentaires. Un jour ou l'autre l'opinion saine de son comté lui fera regretter son adhésion à une doctrine aussi révoltante.

Qui sème le vent récolte la tempête.

A PROPOS DE RETOUR

Dans sa déclaration en Chambre du 7 juin 1884, M. Mercier, qui se pique de savoir le français, parle du *retour* au lieu de l'élection de M. Mousseau. On voit qu'il lui reste encore beaucoup à apprendre. Entre autres acceptions du mot, on peut dire, par exemple, *faire un retour sur soi-même*, ce que nous souhaitons au chef libéral afin qu'il évite les voies tortueuses qui ont tant scandalisé ses propres amis.

Retour veut dire aussi ruse, artifice. Nous savons que sous ce rapport M. Mercier est fécond en *retours*. Il serait tout à fait français de dire, comme M. Laflamme devant la Commission, que c'est *en retour de* $5000 que la poursuite en déqualification contre M. Mousseau fut abandonnée.

Et qui mieux que M. Mercier sait que la vie est pleine de *retours* ou changements soudains, lui qui a servi sous tous les drapeaux avec une égale ardeur, lui qui a passé du bleu au rouge avec une étonnante facilité, lui qui a été tour à tour conservateur, national, indépendant, coalitionniste, protectionniste, libre échangiste ? Mais il n'a jamais payé un parti ou un chef politique de *retour* : il les a tour à tour servis ou trahis suivant que cela faisait son affaire. Personne ne conteste qu'il soit familier avec tous les tours et *retours* du labyrinthe politique.

M. Mercier va-t-il attendre qu'il soit sur le *retour* pour renoncer à toutes les erreurs, à toutes les fautes, à toutes les saletés, qui ont jusqu'ici marqué sa vie politique ?

Beau jeu, beau *retour*, M. Mercier.

MERCIER VS PHANEUF

M. Elie Phaneuf, huissier, est, on le sait, l'un des principaux cabaleurs, l'un des hommes actifs du parti rouge. Lorsque le *Temps* existait, il en était l'agent-général, puis après la mort du journal de M. Mercier il passa à la *Patrie*. Son chef n'a-t-il pas dit : "Nous sommes unis maintenant comme des frères !"

M. Phaneuf a toujours été l'ami de M. Mercier, son Vendredi, quoi ! C'est lui qui, l'autre jour, organisait, en plein dimanche, la procession rouge qui a conduit M. Mercier à la gare, flamberge au vent, tambour battant.

Dans l'élection de M. Mousseau, en 1882, M. Phaneuf cabala en faveur du premier ministre, au vu et au su de M. Mercier, qui, lui, n'intervenait pas en personne, laissait faire cependant ses amis. C'est ainsi qu'il laissait M. Laflamme se prononcer en faveur de M. Mousseau et contre M. Descarries. M. Mercier voulait tâter alors de la coalition, il négociait avec M. Senécal et M. Dansereau, faisait patte de velours à M. Mousseau, mais n'agissait pas trop ostensiblement, toujours prêt cependant à tirer les marrons du feu. La passion du portefeuille le tourmentait, le subjuguait. Quelque chose comme procureur-général de sa province.

M. Phaneuf travailla pour M. Mousseau et contribua à son élection dans la mesure de ses forces. Après la lutte, M. Mercier voulut entrer dans le ministère avec M. François Langelier, mais M. Mousseau refusa ses offres. Il lui fallait se venger. Le meilleur moyen était de contester son élection. Pour cela il fallait des informations.

Quel rôle M. Phaneuf a-t-il joué dans cette affaire ? Celui-ci avoue bien qu'il est allé dans le comté signifier des subpœnas à des témoins et qu'il a été payé pour ses services, mais il nie qu'il ait agi comme *informer* contre l'homme même qu'il avait recommandé aux électeurs quelques mois auparavant.

Interrogé devant la commission, M. Phaneuf a dit entre autres choses :

Q. Vous avez été employé, comme huissier, lors de cette contestation de Jacques-Cartier ?

R. Oui.

Q. Veuillez dire à la Commission combien vous avez reçu d'argent de M. Mercier ?

R. J'ai reçu le douze avril, mil huit cent quatre-vingt-trois, soixante-dix piastres ($70); le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-trois, — c'est-à-dire quelques jours après cette première somme de soixante-dix piastres, cinquante piastres ($50), et le vingt-six avril, même mois, vingt-six piastres ($26), faisant en tout un total de cent quarante-six piastres ($146).

Q. Comme question de fait, n'avez-vous pas fait tout ce que vous avez pu, pour ne pas être témoin, dans cette cause de Jacques-Cartier ?

R. Oui.

Q. Toutes les instances possibles vous les avez faites auprès de M. Mercier ?

R. Oui, je lui ai dit : "C'est un service "que vous me rendrez, en ne me deman- "dant pas d'aller rendre témoignage ;" — "Je suis allé chez lui, je lui ai dit : " Je "pense que vous avez assez de témoins "sans moi, évitez-moi donc de rendre ce "moignage." M. Mercier n'a pas voulu et j'ai rendu mon témoignage.

On voit que M. Phaneuf se défend énergiquement d'avoir joué le rôle d'informer. Il a raison, car c'est un rôle odieux, surtout dans un pareil cas. Mais si M. Phaneuf a été accusé d'avoir joué ce rôle, à qui le doit-il ? Pas à d'autre qu'à son ami, M. Mercier.

Le chef libéral a paru prendre plaisir à compromettre M. Phaneuf. Voici en effet ce que M. Mercier en a dit devant la Commission :

Q—Pourquoi les frais payés à Phaneuf lui étaient-ils dus ?

R—C'était pour aller dans le comté,—pour frais de service de subpœnas ;—il y a une partie de cette somme qui est pour des frais taxables et qu'il a entrés dans son retour, et le reste n'a pas pu y figurer :—ce sont des frais de voitures,—des charretiers qui le menaient ; à part de cela, il a cassé une voiture qu'il a fait réparer. Quand on réglait il disait : "j'ai dépensé tant" ; et je le payais et je lui ai donné ainsi soixante-dix piastres ($70), comme je viens de le déclarer.

Q—Etait-ce pour obtenir des informations, qu'il allait ainsi dans le comté ?

R—*C'était partie pour recueillir des informations* et partie pour signifier des subpœnas.

Q—Est-ce le même Phaneuf qui s'était mêlé de l'élection de M. Mousseau ?

R—Oui, je crois qu'il s'en était mêlé.

Q—En faveur de M. Mousseau ou contre lui ?

R—En faveur de M. Mousseau.

Il est donc bien évident que si M. Phaneuf a été mis dans une position compromettante, il doit en accuser M. Mercier et pas d'autre. On ne s'explique guère qu'un pareil cas il organise des ovations d'un goût douteux en faveur d'un homme qui lui prête un rôle si peu enviable.

LETTRE DE LA CAPITALE

(De notre correspondant spécial)

Ottawa, 10 mars 1885.

L'expédition de la baie d'Hudson va reprendre ses recherches et ses travaux au printemps, et le départ aura probablement lieu dans les premiers jours de mai. Il est décidé que le vapeur *Lansdowne* fera ce second voyage au lieu du *Neptune*, et on espère que l'exploration aura un résultat définitif.

***

Les membres de la galerie de la presse doivent avoir leur dîner sessionnel samedi, au restaurant de la Chambre des Communes. Les convives promettent d'être en bon nombre et la fête sera assurément joyeuse.

***

Les ordres du jour étaient colossalement chargés hier. On y comptait 92 avis de motions, 8 bills privés, 37 bills et ordres publics, et 13 interpellations. Ces dernières, les bills privés et une dizaine d'avis de motions ont employé tout le temps de la séance.

***

Voici que la presse libérale a fait une découverte mirobolante. Il ne s'agirait de rien moins que la dissolution prochaine du Parlement, et, conséquemment aussi, d'élections générales, Quand, comment et pourquoi cela va-t-il se produire, par exemple, c'est ce que l'on se garde bien de dire, et ce qui pourtant intéresserait vivement tout le monde. Voyons, messieurs les devins, montez à nouveau sur le trépied, et dites un peu où vous avez pris le galon que vous déroulez si libéralement devant l'opinion publique.

***

Les recettes de l'Intercolonial ont été de $159,848, durant janvier dernier, et les frais d'exploitation du chemin se sont élevés à $175,760, soit un déficit d'un peu plus de $15,000. Ce résultat, qui laisse encore à désirer, dénote cependant un progrès considérable, si on le compare à celui de la même période en 1884. Le déficit était alors, en effet, de $22,000.

***

Le gouvernement a déclaré que des mesures ont été prises et des correspondances échangées pour obtenir la liberté commerciale entre le Canada et les Indes Britanniques. Quant à soumettre aujourd'hui à la considération publique ce qui a été fait, ça ne pourrait être que préjudiciable aux intérêts bien entendus du pays et ça ne saurait que nuire à la réussite de l'entreprise. Tout le monde comprend cela, hors pourtant l'opposition, qui revient obstinément à la charge pour qu'on lui confie les secrets de ces négociations.

***

On a résolu d'en appeler au Conseil Privé du jugement qui a été rendu par la Cour Suprême dans la question de l'acte des licences de 1883, et des instructions ont été données dans ce sens au ministre de la justice.

L'opinion publique prévoyait déjà depuis longtemps que le gouvernement prendrait cette position, la seule d'ailleurs qui puisse entraîner une solution satisfaisante et efficace. Comme M. White, de Cardwell, le disait, en effet, le droit constitutionnel des pays est basé sur la pratique des choses et les précédents, et pour nous, qui tenons notre système gouvernemental du droit anglais, c'est au Conseil Privé qu'il nous faut recourir chaque fois qu'il s'agit de régler définitivement une question propre à affecter les relations et les droits futurs du pouvoir fédéral et des législatures provinciales.

***

L'incident du Sénat, que je vous annonçais l'autre jour, s'est vidé avec moins d'éclat qu'on aurait pu le prévoir. L'honorable Alexander ayant fait des excuses, la motion de censure a été retirée par celui qui l'avait présentée. Je dois mentionner ici, en passant, qu'il existe dans la Chambre Haute, quelques haines personnelles qui se sont trop laissé voir à nu, depuis le commencement de la session. Elles ont même imprimé à certains débats un caractère et un ton regrettables et peu propres à inspirer le respect et la déférence que l'on est naturellement porté à avoir pour la plus haute de nos institutions politiques.

***

M. Rykert a prononcé un magnifique et puissant discours, hier, sur la question des limites d'Ontario et de Manitoba, et il a flagellé d'une rude manière la conduite de M. Mowat et des siens, qui ont retardé, durant des années, par incapacité ou entêtement, la solution de ce différend interprovincial. Il a aussi montré ces gens et leur presse se faisant un engin électoral de cette question et reprochant au gouvernement fédéral de sacrifier les intérêts d'Ontario en faveur des bleus de Québec.

ECHOS DU JOUR

D'après les dernières dépêches, la guerre entre l'Angleterre et la Russie serait imminente.

—

M. Marchand, député de Saint-Jean, demande la production du discours du juge Ramsay aux jurés et de sa sentence dans la cause Mercier-Tassé. C'est cela qui va faire honneur à M. Mercier devant la Chambre.

—

Le *prophète* Wiggins nous annonce de violentes tempêtes sur terre et sur mer pour le 18, le 19, le 20 et le 21 mars courant. Calino ne dirait pas mieux. Prédire des tempêtes pour le temps de l'équinoxe, ce n'est pas plus malin que de prédire qu'il fera jour en plein midi. Quand donc en finirons-nous avec ces farceurs, genre Vennor.

—

La *Patrie* prétend que nous abusons du droit de maudire notre juge, droit qui dure quarante-huit heures. Nous n'avons maudit notre juge en aucune façon. Ce rôle est plutôt rempli par M. Mercier qui, en arrivant à Québec, a dénoncé la conduite du juge Ramsay comme étant partiale, injuste et entachée de partisannerie. Nous continuerons, cependant, de croire, avec des avocats éminents, que le verdict du jury est inintelligible, contraire à la preuve, et frappé de nullité.

—

Vers le milieu du mois dernier, le propriétaire du journal anglais le *Miller* a distribué aux principaux meuniers d'Angleterre et d'Ecosse, des échantillons de blé du Nord-Ouest de l'espèce appelée *n. 1, type dur*, les priant en même temps d'essayer ce blé et de dire ce qu'ils en pensaient, surtout pour faire des mélanges avec d'autres variétés. Nombre de réponses ont été reçues que l'on a publiées dans le *Miller*. Les appréciations des meuniers ont été singulièrement unanimes à en reconnaître l'excellence. Tous répondent que pour faire des mélanges aucun autre blé ne l'égale.

Il y a ici, dit à ce propos le *Paris-Canada*, une belle perspective pour les cultivateurs de Manitoba. Partout où leur blé sera essayé, il sera demandé, et plus on s'en servira en Angleterre, plus la demande augmentera. Seulement on ne doit pas oublier là-bas qu'on ne doit envoyer ici que les meilleures qualités. Expédier des qualités inférieures serait tout simplement détruire des perspectives magnifiques. Les cultivateurs du Nord-Ouest devront donc ne semer que le *n. 1 dur*, le nettoyer avec le plus grand soin, et n'envoyer que la première qualité. S'ils se soumettent à ces conditions faciles, on peut leur prédire un développement énorme d'affaires sur ce produit.

DÉCÈS

—En cette ville, le 10 courant, à l'âge de 31 ans et 5 mois, M. Joseph Morache, hôtelier.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 15, Place Jacques-Cartier, à sept heures a. m. précises, pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ON DEMANDE une jeune servante générale dans une petite famille ; devra parler anglais et avoir de bonnes références. S'adresser au No 91 rue Hypolite. 125-j

CHAMBRES A LOUER—Chambres meublées avec goût, avec l'usage du salon et des bains, au No. 21 rue Saint-Louis. Prix modérés.

CONSERVATOIRE
ROYAL de MUSIQUE
DE LONDRES

PRÉSIDENT :
SON A. R. LE PRINCE DE GALLES, K. G.
DIRECTEUR :
SIR GEORGE E. GROVE, D. C. L.

BOURSE en FAVEUR de MONTREAL

Pour un cours de trois années,

Comprenant l'enseignement gratuit de la musique au Conservatoire, avec pension et logement pendant toute la durée du cours.

Fondée par deux citoyens de Montréal et mise au concours pour les personnes nées à Montréal et dans les environs, et les personnes qui résident dans ce district depuis au moins cinq ans.

I. COMPOSITION—Personnes de deux sexes, âgées de moins de 21 ans.
II. PIANO—Hommes, âgés de moins de 18 ans ; femmes, âgées de moins de 19 ans.
III. ORGUE—Hommes, âgés de moins de 19 ans ; femme, âgées de moins 20 ans.
IV. VIOLON—Personnes des deux sexes âgées de moins de 18 ans.
V. MUSIQUE VOCALE—Hommes, de 18 à 23 ans ; femmes, de 17 à 22 ans.

Les examens auront lieu au Collège McGill, jeudi, vendredi et samedi les 16, 17 et 18 d'avril prochain.

Les personnes qui désirent être admises à subir ces examens doivent adresser leur demande en se servant de formules qu'elles pourront obtenir en s'adressant à M. Joseph Gould, 852, rue Dorchester, Montréal. 121

ON DEMANDE
— DES —
JEUNES FILLES
— ET DES —
Jeunes Garçons

D'une quinzaine d'années, pour apprendre un métier peu fatigant.

S'adresser à
S. DAVIS & FILS,
153-8 RUE COTTÉ.

HOTEL-DE-VILLE,
Montréal, 10 Mars 1885.

Son Honneur le Maire, monsieur Honore Beaugrand, se tiendra à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, tous les jours, depuis ONZE heures a. m. jusqu'à MIDI, pour la transaction des affaires publiques.

(Par ordre,)
CHS. GLACKMEYER,
153-t Greffier de la Cité.

FETE PATRONALE
— DE —
L'Union Saint-Joseph

UNION ST JOSEPH
S'AIDER
LES UNS LES AUTRES

L'UNION SAINT-JOSEPH CELEBRERA SA FETE PATRONALE

LUNDI, 16 COURANT

par une procession qui partira de la salle Saint Joseph a 8 hrs a. m., passera par les rues Sainte Catherine, Bleury, Craig et Saint Denis à l'église Saint Jacques, où une messe solennelle sera chantée à dix heures.

Après le Service Divin, la procession se reformera et passera par les rues Sainte Catherine, Maisonneuve, Dorchester, Visitation, Notre-Dame, Saint Laurent, Mignonne, des Allemands et Sainte Catherine à la salle Saint Joseph ou elle se dispersera.

Les amis de la société qui demeurent sur les rues par où passera la procession sont priés d'orner leurs résidences pour rehausser l'éclat de cette belle fête canadienne-française.

Le soir, l'Union Saint Joseph terminera sa fête patronale par une

SOIREE DRAMATIQUE ET MUSICALE
Qui aura lieu à
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
Avec le bienveillant concours des membres de la
Société Dramatique Canadienne-Française
Qui jouera la célèbre comédie en 5 actes
LA CAGNOTTE !
Par E. Labiche et A. Delacour.

Dans les entr'actes, le corps de MUSIQUE de la Cité, sous la direction de M. E. Lavigne jouera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Portes ouvertes à 7 heures, lever du rideau à 8 heures précises.

Prix des billets : sièges réservés, 75 cents ; Parquet et 1ère Galerie, 50 cents ; 2ème Galerie, 25 cents.

Billets à vendre par M. A. Gosselin, Hôtel-de-Ville, chez T. Bousserau, batisse Saint-Joseph, et le soir à la porte de la salle. 150-3

DANS L'INSTANCE de l'expropriation pour l'ouverture de la rue Lusignan, entre les rues Notre-Dame et Barré, dans le quartier Sainte-Anne de cette cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires dans l'instance d'expropriation plus haut citée, ont terminé les procédés d'évaluation et déposé leur rapport de telle évaluation dans le bureau du soussigné, tel que requis par la loi ; et que Mercredi, le premier jour d'Avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le dit rapport sera soumis à la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, dans la province de Québec, siégeant en terme, dans la troisième division, au palais de Justice de cette cité, pour être homologué.

CHS GLACKMEYER,
Greffier de la cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
HOTEL-DE-VILLE,
Montréal, 21 Mars 1885.

(Pour être publié dans la *Minerve* et la *Patrie* les 12 et 13 mars courant.) 154-d

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, portant la suscription "Habillements pour la Police à cheval," et adressées à l'honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Vendredi, le 27 mars 1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront fournies par le soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Controleur, P. à C. du N.-O.
Ottawa, 6 Mars 1885. 154-d

L'OCTROI DE TERRES
DU CHEMIN DE FER DU
PACIFIQUE CANADIEN

CONSISTE EN CE QU'IL Y A DE MEILLEUR EN TERRES A BLE ET A FOIN DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les terres sont à bien bon marché et à une faible distance du chemin de fer, et particulièrement propre à l'élevage des animaux et à l'exploitation des produits des laiteries.

Avec ou sans conditions de culture,

A : choix de l'acheteur. Les prix sont de $2.50 l'acre en montant, avec obligation de cultiver—sans cultiver aux conditions faites par les colons, à des prix bien bas, basés sur les rapports des Arpenteurs et des Inspecteurs de la Compagnie.

Quand une vente est faite avec condition de culture, UNE REDUCTION de la moitié du prix d'achat est faite en raison du nombre d'acres de terre cultivées.

Conditions de paiement

Les paiements peuvent être faits en entier, lors de l'achat ou en six paiements annuel avec intérêt. Des bons d'octroi de terre, peuvent être achetés à la Banque de Montreal ou à aucune de ses agences et seront acceptés en paiements de terre, avec une prime de 10 pour cent en plus de leur valeur, plus les intérêts accrus.

Les pamphlets, Mappes, Livres, Guides, etc., peuvent être obtenus du consigné et aussi de John H. McTavish, commissaire des terres, Winnipeg, à qui on devra s'adresser quant aux prix, conditions de vente et description des terres.

Par ordre du bureau.
CHARLES DRINKWATER,
1/2 Secrétaire.

Presbytère à Saint-Benoit

Des SOUMISSIONS cachetées, pour réparations du presbytère, seront reçues jusqu'au 21 du mois courant. Les plans et devis seront déposés au presbytère depuis le 15 jusqu'au 21 du mois courant.

Les marguilliers ne s'obligent pas d'accepter la plus basse des soumissions.

D. A. GRAVEL, Ptre curé.
Saint-Benoit, 10 mars 1885 153-dx

COLONNE CARSLEY

PARAPLUIES

Achetez vos parapluies du fabricant.

S. CARSLEY

Parapluies de tout genre, en magasin, de toute couleur et de toute qualité.

S. CARSLEY

Les parapluies de S. Carsley ont une réputation générale et donnent entière satisfaction aux clients, qui rendent justice à

S. CARSLEY

Toujours en magasin des parapluies les plus riches, faits de soie ou de coton de Spithfield. Prix courant, de 25 cents à $25 et $30 chaque.

S. CARSLEY

POUR CADEAUX

Parapluies faits à ordre, de tout genre, pour cadeaux. Parapluies montés en ivoire, en corne, en or et en argent.

Parapluies pour présent de noce,
Parapluies pour anniversaire de naissance,
Parapluies pour toutes sortes de cadeaux,
Parapluies recouverts,
Parapluies réparés,
Parapluies gravés.

Tout ouvrage garanti.

S. CARSLEY

La plus grande fabrique de parapluies en Canada.

S. CARSLEY

Nos 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775 et 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL
SECOND BLOC A L'OUEST DE L'EGLISE NOTRE-DAME

ALLEZ AU
Au Bon Marché
— A LA GRANDE —
VENTE A BON MARCHE

Avec 20 pour cent de réduction sans égard aux prix coûtant.

Occasion — 20 verges d'étoffe pour une piastre dans tous les départements. Aussi, occasion de cinq piastres.

TWEEDS ! TWEEDS !

12 verges de tweeds tout laine, dans les derniers dessins, pour 5 piastres.
17 verges de draps pour dames, double largeur, pour 5 piastres.
10 verges de velours de soie broché..... 5 00
20 verges de velveteen extra..... 5 00
20 verges de cachemire noir..... 5 00
20 verges de cachemire de couleur..... 5 00
20 verges de soie brochée pour..... 5 00
12 verges de soie gros-grain..... 5 00
20 verges de soie, 1re qualité..... 5 00
20 paires de gants de kid pour..... 5 00

Les meilleures occasions d'acheter des gants de kid à bon marché !

AU BON MARCHE !
1869 ET 1871
Rue Notre-Dame, — PRES DE LA — RUE McGILL

ALPHONSE VALIQUETTE

Rouleaux de coton de Clapperton, le meilleur en usage, vendu Au Bon Marché, qui ferme à 10 heures pour la commodité du public.

CADEAUX DE NOEL !

CADEAUX DU NOUVEL AN !

Mouchoirs de soie, dans les derniers goûts
Gants de Kid de toutes nuances pour dames
Gants de Kid "Mousquetaire,"
de toutes grandeurs et nuances
Gants de Kid de "Dent"
pour hommes
Gants de Kid doublés pour hommes
Mitaines doublées pour hommes
Nuages dans tous les goûts
Mouchoirs de batiste d'Irlande
Mouchoirs de batiste d'Irlande brodés
Mouchoirs de batiste, broderie de fantaisie
Mouchoirs de batiste unis
Cravates de soie dans les derniers goûts
pour hommes
Cravates de soie et laine dans les derniers goûts, pour hommes
Etoffes à robes, soies, satins, pluches, velours de soie, velveteens, châles, bonneterie, etc.,
— AU —
Magasin de Gants de Kid Français
ETABLI EN 1827
THOMAS MUSSEN
1651 ET 1653, RUE NOTRE-DAME
MARCHANDISES SECHES.

BONUS PENDANT UN MOIS
— SECONDE SEMAINE —

NOS GRANDES RÉDUCTIONS ET L'ESCOMPTE DE DIX PAR CENT QUE NOUS ALLOUONS DONNENT LA PLUS GRANDE SATISFACTION AUX ACHETEURS.

LES PRIX DES COTONS A LA HAUSSE

Nous continuerons à vendre à prix réduits des cotons pour draps, shirtings et toute espèce de cotons. Il est certain que l'on épargnera beaucoup en achetant maintenant.

LINGE DE CORPS POUR FEMMES

Notre stock est considérable et bien assorti ; les articles sont confectionnés dans les derniers goûts et avec des cotons de la meilleure qualité. Réductions spéciales et escompte de dix par cent. En achetant maintenant il est probable que l'on épargnera un tiers de son argent, vu que les prix peuvent hausser d'ici au printemps.

RÉDUCTIONS SPÉCIALES ET ESCOMPTE DE DIX PAR CENT DANS LE DÉPARTEMENT DES NOUVEAUTÉS.

LIGGET & HAMILTON
1883 ET 1885 *Rue Notre-Dame*

LES TROIS R's

C'est-à-dire les raisons pour lesquelles nos hardes, sous le rapport du goût, de la confection et de la coupe, surpassent toutes celles offertes en vente non-seulement à Montreal, mais même à grande distance de cette ville. La lumière qui s'allie de notre établissement n'est pas comme celle dont parle la Bible, que l'on cache sous un boisseau, mais elle brille comme sur la cime d'une montagne afin que tous ceux qui désirent connaître la valeur de nos marchandises puissent lire en passant. Mais a propos des R's, voici :—

PREMIERE RAISON c'est parce que nous n'employons que des tailleurs habiles et les plus expérimentés.

LA SECONDE RAISON, parce que nous ne leur vrons pas d'ouvrage sans l'avoir examiné et que nous surveillons personnellement la confection des hards.

LA TROISIEME RAISON, parce que pour les garnitures nous n'employons que de la soie et du fil de soie de la meilleure qualité.

J. G. KENNEDY & CIE.,
MARCHAND D'HABITS
31 et 33 Rue SAINT-LAURENT.

AU PUBLIC

M. Jesse M. Gauthier, représentant de la maison Lefebvre, 7 rue Carrière, Coteau Saint-Louis, près Montréal, Manufacturier d'agrafes en cuivre Patentées, Ces Agrafes, sont recommandables par leur solidité, pouvant supporter des cadres jusqu'à la pesanteur de 150 livres, elles ont de plus, l'avantage de ne pas endommager les murs en chaux ou en bois, ou elles sont fixées, et de plus elles peuvent être considérées comme objet d'ornement.

Ces Agrafes sont en vente chez tous les marchands de gros à Montréal. M. Gauthier, profite de cette occasion pour annoncer qu'il offre à vendre ou à louer, un superbe magasin tenu par lui même, ce magasin vient d'être terminé, fait face à la rue Saint Denis et à la rue Carriere, c'est une place avantageuse pour y tenir soit un commerce de ferronneries, grains, épiceries ou marchandises seches, etant à peu de distance du centre de la ville de Montreal.—Le tout à des conditions faciles. Aussi en vente une propriété d'une superficie de 256 arpents, a la Pointe aux Chenes, avec maison, et dependance, 2me terre du dépot, adoignant la riviere Ottawa. 117-dm

A. SICOTTE & FILS
FERBLANTIERS ET PLOMBIERS
ET OUVRIERS DANS LES APPAREILS A GAZ
POSEURS DE
Fournaises à air chaud, de Balgnoires, de Cabinets, et couvreurs en Ferblanc, Tole Galvanisée, Conducteurs de Tuyaux métalliques, etc.
331 RUE SAINT-LAURENT, 331

FELIX & HAMILTON
— MACHINISTES —
20 RUE SAINT-GABRIEL

Toutes sortes d'ouvrages et réparations de machines executées avec soin sous court délai.

J. K. MACDONALD
FABRICANT DE
Cloches pour Maisons et Navires a Vapeur
SERRURIER ET FORGERON
Se charge d'ouvrages généraux et de pratique.
762 RUE CRAIG, MONTREAL

N. B. — Pose et réparation des cloches électriques. 137-c

FONDERIE DE L'AIGLE
(EAGLE FOUNDRY)
GEORGE BRUSH,
14 et 31 RUE KING ET QUEEN,
MONTREAL

Fabricants d'engins à vapeur, bouilloires élévateurs, pompes à vapeur, scies circulaires, machines à broyer l'ecorce, machines a faire du bardeau, roues turbines, appareils de tout genre, pour moulins, arbres de couche, crochets et poulies, elevateurs pour entrepôts, fonctionnant a la main ou par force motrice artificielle, etc.

Agent pour le regulateur des engins à vapeur de "Water" et des pompes centrifuges de "Head & Sisco."

POELES FOURNAISES

Nous réparons et fournissons tous les morceaux en fonte.

W. CLENDINNENG & FILS
218 — Rue Saint-Jacques — 218
MONTREAL

JOHN BURNS
MANUFACTURIER DES
Célèbres Fourneaux de Cuisine Français
BUREAU ET SALLE DE VENTE
675

TELEGRAPHIE

Service spécial de la MINERVE

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 11.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. CURRAN dépose une pétition de MM. Allan et autres armateurs, demandant que l'hydrographie du golfe et du fleuve Saint-Laurent soit faite de nouveau.

Aussi une pétition de la Chambre de Commerce de Montréal, demandant le rappel de la loi au sujet du brisement du pont de glace à Québec.

Plusieurs pétitions sont présentées demandant que les brasseurs aient la permission de vendre, en vertu de la loi Scott, dans les comtés où ils résident aux mêmes conditions que dans les localités où la loi Scott n'est pas promulguée.

Sir Leonard TILLEY, en réponse à M. Vail dit que le gouvernement a étudié comme il l'avait promis, la question de l'adoption, de l'épreuve du sucre au moyen du polariscope et il en est arrivé à une conclusion quant à l'utilité d'adopter cette épreuve, mais il n'a pas l'intention pour le présent de proposer au Parlement, pendant cette session l'adoption de ce système d'épreuve.

Sir John A. MACDONALD, en réponse à M. Casey dit que le montant dû au gouvernement par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour coupes de bois est d'environ $100,000. La compagnie conteste cette réclamation et n'a pas encore payé.

M. Casgrain demande si Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a prêté les mêmes serments d'office que ses prédecesseurs ; si non quel serment a-t-il prêté.

Sir John A. MACDONALD répond que le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a prêté le serment d'allégeance et le serment d'office et non les serments d'office.

M. HESSON demande un relevé indiquant le nombre d'états ordonnés par cette Chambre concernant en aucune manière le chemin du Pacifique Canadien depuis la date de son contrat avec le gouvernement et dit que l'objet de cette demande est simplement de prévenir, si possible, les honorables députés de ne demander que les rapports qui sont absolument necessaires, car la façon dont on agit actuellement est un vrai gaspillage des deniers du pays.

L'honorable députés cite des faits à l'appui de sa motion qui est adoptée.

Plusieurs motions sont proposées et sir John A. MACDONALD dépose le rapport des explorations geologiques pour les années 1882, 1883 et 1884.

A six heures, la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

Plusieurs bills privés subissent leur troisième lecture.

M. CAMERON (Huron) en proposant la seconde lecture du bill concernant la représentation des Territoires dans la Chambre des Communes, dit que l'objet de ce bill est de donner au Nord-Ouest un representant pour la prochaine session du Parlement. Il fait quelques remarques auxquelles répond sir Hector Langevin, puis la motion étant adoptée les débats sont ajournés.

Le bill de M. Cameron (Huron) aux fins d'amender la loi de la preuve dans les causes criminelles, est ensuite adopté par un vote de 76 contre 34.

La Chambre se forme en comité sur plusieurs bills, entre autres celui pour étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario.

M. RYKERT propose d'ajouter une clause pour que cette mesure n'ait pas d'effet rétroactif.

Adopté et le bill est rapporté avec amendement. A minuit la Chambre s'ajourne.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 11 mars.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande si c'est l'intention du gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour déterminer d'une manière claire et precise la limite nord de la province de Québec.

L'honorable M. LYNCH, répond que le gouvernement a pris cette importante affaire en serieuse considération et qu'aussitôt que possible il donnera des informations à ce sujet. De plus, l'honorable ministre dit qu'il espere presenter à la Chambre un rapport détaillé et une statistique de l'expedition qui est actuellement au lac Misstassini. (Applaudissements.)

M. SAINT-HILAIRE demande comment il se fait que le receveur des revenus du comté de Chicoutimi, a forcé tous les propriétaires de maisons de pension à payer une licence quand ces commerçants ne vendent point de liqueurs spiritueuses ni de liqueurs de temperance, et si c'est l'intention du gouvernement de forcer ces maitres de pension à prendre des licences, s'ils désirent recevoir des voyageurs.

L'honorable M. ROBERTSON répond que le gouvernement n'a point donné instruction au receveur des revenus provinciaux d'obliger les maitres de pension à prendre une licence. Ce n'est point l'intention du gouvernement de forcer les maitres des pension à prendre des licences, mais les hôtels de tempérance, tels que definis par le premier article de la loi des licences de Québec sont obligés de prendre une licence.

L'honorable M. JOLY demande copie des ordres relatifs à la vente du chemin de fer de Q., M., O. et Occidental, au chemin de fer du Pacifique canadien.

Cette copie devra être déposée devant la Chambre.

L'honorable député de Lotbinière dit que la pétition du premier ministre de la province au gouvernement fédéral pour une augmentation de l'allocation accordée au chemin de fer du Nord, mentionnait que le gouvernement de Québec avait offert de vendre ce chemin de fer à la compagnie du chemin de fer du Pacifique avant d'entrer en négociation avec une compagnie privée et que cette offre avait été déclinée.

L'honorable M. Joly demande alors copie de la correspondance échangée à ce sujet.

L'honorable M. JOLY se plaint que l'importante négociation qui a eu lieu au sujet de ce chemin de fer qui a coûté des sommes énormes au pays, n'a pas encore donné lieu à un rapport écrit. L'opposition sait maintenant quelle attitude elle doit prendre au sujet de la vente du chemin de fer du Nord. Si le gouvernement avait porté son attention sur cette affaire, le terminus de cette ligne aurait été établi à Québec au lieu qu'il sera à Boston ou Portland.

L'honorable M. BLANCHET dit que l'opposition aurait du être satisfaite avec la réponse qui a été faite par l'honorable M. Chapleau en 1882 à savoir que le chemin de fer du Nord avait été offert en vente au chemin de fer du Pacifique.

L'honorable M. TAILLON dit que l'opposition a été pendant plusieurs années satisfaite de la façon d'agir du gouvernement au sujet de cette question et qu'il est trop tard pour les honorables députés de la gauche de se montrer mécontents.

Après quelques remarques de M. GAGNON, la motion de l'honorable M. Joly est retirée.

M. MARCHAND demande copie de toute correspondance et autres documents relatifs au reglement final des affaires de l'ancienne province de Québec.

L'honorable M. ROBERTSON dit qu'il n'a point d'objection à produire cette correspondance mais que cette affaire a été réglée lors d'une conference tenue à Ottawa et à laquelle il assistait.

Après quelques remarques de MM. Joly et Marchand, la motion de l'honorable M. Marchand est perdue sur division.

L'honorable M. TAILLON propose que la nomination des membres du comite de codification des lois soit ratifiée.

M. McSHANE s'objecte à ce que cette nomination soit ratifiée parceque, dit-il, il n'y a pas un Irlandais, (Rires) ni un homme représentant les interêts du pays, à l'exception de l'honorable M. Lynch, dans le comité.

L'honorable M. TAILLON dit que la liste des noms a été dressée par M. Mercier, et par lui et que cette liste a été approuvée par M. McShane.

M. McSHANE répond que quoiqu'il ait été abandonné par son chef M. Mercier, (Rires) il voudrait proposer qu'un ancien résident du pays soit appelé à faire partie du comité.

Il propose donc en amendement que le nom de M. Watt soit ajouté aux noms des membres de ce dit comité.

M. PICARD dit que l'honorable député, M. McShane, parle toujours de Montreal, comme si cette ville formait à elle seule la province de Québec (Rires.)

L'amendement est perdu et le comité formée primitivement est nommé.

A 5.05 heures la chambre s'ajourne.

DEPECHES DE NUIT

CANADA

Echos parlementaires

Ottawa, 11—Encore une séance pleine de débats cette après-midi.

La première mesure qui a ouvert la porte à la discussion a été la motion de M. Cartwright aux fins de faire produire devant la Chambre les ordres en conseil, etc., concernant le retrait de l'emprunt consolidé 5 p c échu le 1er janvier 1885. MM. Cartwright et Blake ont à tour de rôle critiqué l'action du ministre des finances en cette instance mais sir Leonard Tilley a expliqué sa conduite d'une manière victorieuse.

M. Cameron (Huron) a ensuite prononcé un long discours à la fin de la seconde lecture de son bill concernant la representation des territoires dans la Chambre des Communes et sur proposition de sir Hector Langevin le débat sur ce sujet a été remis à demain.

Enfin, le bill de M. Cameron (Huron) aux fins d'amender la loi de la preuve dans les causes criminelles a soulevé une intéressante discussion à laquelle ont successivement pris part l'honorable M. Chapleau, MM. McCarthy, Bossé, Woodworth et Robertson (Hamilton).

L'honorable secrétaire d'Etat a dénoncé le bill et a fait voir les dangers et les graves inconvenients que son adoption devra nécessairement entrainer. En admettant en effet l'accusé à se constituer témoin dans sa propre cause on ouvre bien souvent la porte au parjure. Ce bill a été adopté par un vote de 76 contre 31.

Le canal de la Trent.

Ottawa, 11.—Une nombreuse délégation est arrivée en cette ville ou elle aura une entrevue dans le but d'obtenir que les travaux soient poussés avec vigueur sur le canal de la Vallée de la Trent. Les délégues viennent de Peterboro, de Lakefield et de Barrie.

Exposition de la Nouvelle-Orléans.

Ottawa, 11—Les visiteurs à l'exposition de la Nouvelle Orléans, qui partiront de cette ville ces jours-ci, sont au nombre de vingt.

Législature d'Ontario.

Toronto, 11.—Les débats dans l'assemblée Legislative sur la question des livres des écoles ne s'est terminée qu'à deux heures ce matin. Le Ministre de l'éducation a été approuvé par un vote de 40 contre 30.

La quarantaine.

Halifax, 11.—La Chambre d'Agriculture Provinciale représente avec instance au gouvernement fédéral la necessité de l'établissement d'une quarantaine à Halifax et à Yarmouth.

Singulier accident.

Québec, 11—Un cas singulier de fracture est arrivé samedi matin, aux moulins Gravel, à Etchemin. Un ouvrier de Saint-Joseph de Levis, est entré dans l'établissement pour se mettre à l'ouvrage, mais avant de commencer son labeur, il s'est assis pour remplacer les fortes bottes malounes qu'il portait par des pantoufles. Il s'est alors croisé une jambe sur l'autre, et en mettant toutes ses forces pour retirer sa chaussure, une fracture s'est produite au-dessous du genou. Le malheureux s'est évanoui et a été transporté chez le médecin le plus proche ou il a reçu les soins nécessaires.

Pêcheries.

Halifax, 11.—Trente et un navires et berges de pêche sont arrivés à Halifax dans le cours de la semaine dernière. Ils avaient à leur bord 516,000 livres de morue, 160,400 livres d'halibut (flottant) et 2,180,000 livres de hareng.

Les quantités reçues dans la semaine correspondante de l'année dernière étaient de 618,000 lbs morue, 100, 100 d'halibut et 210, 000 lbs hareng gelé.

Celles de la semaine dernière étaient comme suit 160,000 lbs morue, 19,500 lbs halibut et 3,718,000 lbs hreang gele et 6,000 boites hareng fumee.

EUROPE

En Egypte

Londres, 11—Le gouvernement a l'intention de construire 50 steamers à roues placés à l'arriere, qui seront employés sur le Nil.

Une opinion

Londres, 11—Ce matin, à la Chambre des Communes, M. Childer a dit qu'il pensait qu'il n'y avait point de fondement dans le bruit d'une marche de l'armee russe sur l'Afghanistan.

L'Angleterre et la Russie

Londres, 11—Le *Times* dit qu'il est probable que quelques-uns des officiers du general Lumsden ont déjà commencé les travaux de defense sur la frontiere de l'Afghanistan. Le gouvernement a donné instruction à Lumsden d'organiser la defense de l'Afghanistan. Le *Times* comprend que le corps principal des troupes de Lumsden a occupé la passe Robert. On espere que les mesures de Lumsden empecheront la capture de la clef de l'Inde, au moyen d'un coup de main.

Le *Times* dit que si la Russie force l'Angleterre à commencer les hostilités, elle ne doit pas s'aittendre à ce que la guerre soit limitée à l'Asie centrale seulement.

Les chemins de fer des Indes sont bien équippés et capables de transporter des corps de troupes nombreux, ainsi que de grandes quantités de matériel. On achete des chevaux à Bombay, à Calcutta et ailleurs.

Tout ce que les Indes demandent de l'Angleterre, dans le cas d'une guerre, est des renforts de 15,000 soldats habiles et aguerris.

Londres, 11—Une panique s'est produite à la Bourse aujourd'hui, à la nouvelle que les Russes continuent leur marche en avant et cette panique a continué longtemps apres la fermeture de la Bourse. De nombreux ordres de vendre ont été reçus du continent. A l'ambassade russe on dement que des préparatifs de guerre aient été faits par la Russie à la frontiere de l'Afghanistan.

Calcutta, 11—On rapporte que 4000 soldats russes ont quitté Tiflis il y a quinze jours environ se dirigeant sur Arkabad.

Des mesures ont été prises pour augmenter l'armée indigène et les reserves Indiennes. Le gouvernement recommandera probablement une addition permanente de 15,000 soldats anglais et de 30 mille soldats indigènes destinés à tenir garnison dans l'Inde.

L'insurrection Albanaise

Constantinople, 11—Des volontaires sont réunis secretement à Philippopolis pour envahir la Macedoine. Huit bataillons de troupes turques sont partis pour le lieu de l'insurrection en Albanie.

Victoire des Français

Hong-Kong, 11—Les Français après cinq jours de combat ont emporté toutes les positions des Chinois autour de Keelung. Il y a eu 40 soldats français tués et 200 blessés.

Remis en liberté

Paris, 11—On rapporte que Knubley a été relaxé.

Steamer remfloué

Glasgow, 11—Le *State of Nebraska* qui a fait voile pour New-York, hier, s'est échoué dans la Clyde et tous les efforts que l'on a tentés pour le renflouer ont été en pure perte. On decharge la cargaison sur des allèges, et les passagers sont retournés à Glasgow.

Glasgow, 11—Le steamer *State of Nebraska* a été remis à flot, sans essuyer de dégats.

Guerre du Soudan

Londres, 11.—Il règne une grande excitation dans les cercles financiers par suite de la nouvelle reçue cette après-midi que les troupes russes ont pénétré plus avant dans l'Afghanistan. Le gouvernement russe admet la realité de ce mouvement, mais il affirme qu'il n'a été fait que dans le seul but de rechercher une position plus convenable dans le cas d'une guerre avec l'Afghanistan. On pense generalement ici que les Russes et les Afghans s'avancent à marches forcées et qu'une rencontre est imminente. Les consolidés anglais ont baissé de 11/16 et les valeurs russes de 2 pour cent.

Le prince de Galles en Irlande.

Londres, 11—Le programme de la visite du prince et de la princesse de Galles en Irlande est publié. Le prince et la princesse arriveront à Dublin, le 8 avril. Le 9, ils tiendront un lever au château, au nom de la Reine ; le 10 avril, il y aura bal d'état et le 11, banquet d'état. Le 13, ils iront à Connamore, ou ils seront les hôtes du comte de Listowel et ou ils demeureront jusqu'au 19, visitant dans l'intervalle Cork, Curraghmore et Killarney, retournant à Dublin, le 20. Ils assisteront aux courses de Punchestown le 21 et 22, et partiront pour Belfast le 23. Après avoir visite Londonderry et Barrauscourt le 25, ils retourneront de cette dernière ville à Belfast, d'ou ils traverseront en Ecosse par la route Stranraer. On se propose d'ouvrir des listes de souscriptions dans toute l'Irlande afin de faire face aux dépenses de la réception. Tout indique que les fêtes seront un grand succes.

Dublin, 11—Parnell a lancé un manifeste dans lequel il conseille aux municipalités d'observer une neutralité respectueuse au sujet de la visite du prince de Galles.

LICENCES FEDERALES

CITE DE MONTREAL

Les personnes dont les noms suivent ont produit entre les mains des Commissaires des licences fédérales pour la cité de Montreal des demandes pour obtenir des licences en vertu de l'Acte fédéral concernant les licences, savoir :

Francis O'Connor, 113 rue Saint Maurice.
Melville Larivee, 63 rue Saint Jacques.
Ephrem Martin, 1382 rue Notre-Dame.
John Williams, 1055 rue Saint Jacques.
E A Désormeau (magasin), 437 rue Mignonne.
Ignace Heckmann, 2059 rue Notre-Dame.
L H Senécal (magasin), 278 rue Saint Paul.
J A Simon, 2537 rue Notre-Dame.
Jos. Peltier, 91 rue Saint Andre.
J H Dowling, 1053 rue Saint Jacques.
Charles Lacaille (magasin), 329 rue Saint Paul.
Cléophas Vidricaire, 1121 rue Notre-Dame.
Bernard McClanaghan, 502 rue Saint-Jacques.
Alexandre Filion, 36 rue Ontario
A N Decary (magasin), 1472, rue Notre-Dame.
Louis Goudreau, 959 rue Sainte-Catherine
Cyrille Vallee, 2170 rue Notre-Dame
James McKeown, 893 rue Notre-Dame
Alfred Clark, 623 rue Craig
Alfred Rodrigue, 958 rue Saint-Jacques
Onesime Ricard (magasin), 353 rue Ontario
Louis Leboeuf, 2144 rue Notre-Dame
Alexander Grant, 749 rue Craig
Alphonse Perreault, 3265 rue Ontario
G A Armand, 860 rue Sainte-Catherine
Wm McGuigan, 529 rue Saint Jacques
Joseph Gagnon, 491 rue Craig
Edouard Bailliargeon, 271 rue Craig
Magloire Dumont, 580 rue Sainte-Catherine
Jos M Warmington, 111 rue Bleury
Pierre Dame, 2219 rue Notre Dame
Veuve Octave Bertrand, 875 rue Sainte Catherine
Bernard McCloskey, 1183 rue Notre Dame
J Bte Desourdie, 1272 rue Notre Dame
Auguste Demers, 7 rue William
Onesime Beauchamp, 573 rue Saint-Laurent
Louis Valiquette, 737 rue Notre-Dame.
Paul T Beauchamp, 334 rue Saint Laurent.
John Slattery, (magasin), 146 rue Ottawa.
Wm J Rafferty, (magasin), 188 rue Ottawa.
Madame P Cass, 37 rue du College.
Hector Goneau, 317 rue des Commissaires.
Edward Costello, 5 rue McCord.
A O Gauthier, 94 rue Saint Laurent.
Cléophas Chenette, 519 rue William.
M F Nolan, 1804 rue Notre-Dame.
George White et Cie, 110 rue Bleury.
Noe Champagne, 577 rue Ontario.
Espy Sheere, 1 Carre Chaboillez.
James McCarrey, 94 rue William.
Henry Hogan (Saint-Lawrence Hall).
Jos Pont, 418 rue Craig.
A L Symons, 395 rue Bleury.
Emelia Nichols, 97 rue Wellington.
Napoléon Vallée, 2304 rue Notre Dame.
Daniel Jackson, 40 rue Saint Paul.
Alfred Truteau, 6151 rue Craig.
Léandre Dorais, 2119 rue Notre-Dame.
Damase Roy, 415 rue Sainte Catherine.
Etienne Aubry, 121 rue Saint Laurent.
Joseph Durocher, 57 rue Saint-Laurent.
F. X. Lapierre, 2383 rue Notre-Dame.
Mrs. Ann Russell, 150 rue Cotie.
Louis Lapointe, 355 rue Ontario.
H. Desourdie, 1425 rue Notre-Dame.
Benoni Dufresne, 10 Carré Papineau.
Arthur Lapointe, 291 rue Craig.
Albert Menard, 3571 rue Ontario.
Richard Coogan, 198 rue Saint Patrick.
Medard Daudreuille, 419 rue Mignonne.
Alphonse Poitras, 2101 rue Craig.
Alphonse Pilon, 247 rue William.
M. Kenny, 11 rue Victoria.
Amedée Content, 724 rue Saint-Catherine
George Toms, 4 Carré Chaboillez.
Jos. Malette, 2565 rue Notre-Dame.
Isidore Durocher, 43 rue Saint-Vincent.
Thos. Styles, 534 rue Saint Jacques.
Jos. Champagne, 1003 rue Notre-Dame.
Louis Seguin, 12 rue des Sœur-Grises.
John Bowie, 302 rue Craig.
Jean Prévost, 2212 rue Notre-Dame.
Thos. Morgan, 606 Lagauchetiere.
Thos Chapleau, 62 Place Jacques-Cartier.
Edouard Fortin, 1612 rue Notre-Dame.
Basile Cote, 2259 rue Notre-Dame.
Veuve George Labelle, 1057 rue Sainte Catherine.
J Bte Bureau, 920 rue Sainte Catherine.
Japhet Giguere, 241 rue Sainte Catherine.
James Thompson, 101 rue La Montagne.
Alfred David, 641 rue Notre-Dame.
George Carslake, 522 rue Saint Jacques.
Pierre Lefebvre, 115 rue McGill.
Alphonse Goulet, 401 rue Craig.
Wm Depatie, 275 rue Visitation.
Edmund Gannon, 2021 rue Notre-Dame.
Daniel Hayes, 31 rue Saint Maurice.
Lavigne et Cie, 35 rue Bonsecours.
Michael Moriarty, 347 rue des Commissaires.
Norbert Allaire, 2 rue Logan.
J H Smith, 1903 rue Notre-Dame.
Fred. Kingston, (magasin), 25 rue de l'Hopital.
Joseph Monette, 121 rue McGill.
Charles Larin, 10 Place de la Douane.
Thos J McKeown, 510 rue Saint Jacques.
Edward Wheeler, 331 rue Craig.
Zotique Roy, 678 rue Sainte-Catherine.
Martin O'Loughlin, 22 rue Ottawa.
Patrick Coleman, 1222 rue Sainte Catherine.
F X Trépanier, 123 rue McCord.
Capitaine Duval, 25 rue Aylmer.
Vital Raparie, 2307 rue Notre-Dame.
J L Laurier, (magasin), 538 rue Ontario.
J A Racine, 201 rue Jacques.
Théophile Dolle, 46 rue Bonsecours.
Zéphire Larocque, 230 rue Saint-Laurent.
Onezime Menard, 210 rue Lagauchetiere.
Maxime Vezina, 521 rue Sainte Catherine.
Thomas Dyment, 1974 rue Notre-Dame.

J. F. DUBREUIL,
Inspecteur en chef des licences pour la cité de Montreal.

Montréal, 11 mars 1885. 151

BOITES A FEU PORTATIVES

—PERFECTIONNÉES—

Chaudières à vapeur avec tuyaux de distribution pour le chauffage d'édifices publics ou résidences privées, serres, etc., etc.

Webster Frères, 106 rue McGill MONTREAL. 101

ROYAL BAKING POWDER

Absolutely Pure.

Pour le pain, les biscuits et patisseries, préférable au levain, à la crème de tartre et à la soude, parce qu'elle est pure, forte et pas nuisible à la santé. Plus economique que les poudres à pate ordinaires, et on ne peut la comparer à ces diverses poudres composées d'alun ou de phosphate, de qualité inférieure et n'ayant pas même le poids voulu. Vendue en boîtes seulement.

En gros chez TEES, WILSON & Co.

En détail chez ALEX. McGIBBON & Co, CRAWFORD & GORDON, DAVID CRAWFORD, WALTER PAUL, JOHN ROBERTSON, DUFRESNE & MONDENAIS.

ROYAL BAKING POWDER Co,
106 Wall Street, N. Y.

N'EN EMPLOYEZ PAS D'AUTRES !

Epargnez votre argent. Soyez satisfaits.

Exposition du Canada !

MEDAILLE D'ARGENT

DECERNÉE A

LA POUDRE A PATE

COOK'S FAVORITE

La plus appréciée des cuisinières

Cette poudre est pure et favorable à la santé. C'est la meilleure et elle se vend à bon marche.

—FABRIQUÉE SEULEMENT PAR—

The Canada Coffee and Spice Mills
77 RUE SAINT-JACQUES - - MONTREAL.

CELEBRATED COOK'S FRIEND BAKING POWDER

OU LA POUDRE A PATISSERIE

A obtenu les premiers prix dans toutes les expositions, à Ottawa en 1879, Toronto en 1880, Montreal en 1880 et 1881 ; Medailles de bronze obtenues a Toronto en 1880, à Montreal en 1881.

Elle est composée d'ingredients dont on ne peut mettre en doute la salubrité. Depuis nombre d'années, la Cook's Friend possede la premiere place dans l'estime du public comme un ARTICLE TRES-UTILE DANS TOUT MENAGE ET AUQUEL ON PEUT ACCORDER TOUTE CONFIANCE.

Manufacture seulement par le propriétaire de la marque de commerce.

W. D. McLAREN,
55 Rue du College.

En vente en détail partout. 180

STAR OIL EXTRA MAGNUM MACHINE OIL MONTREAL

KEROSINE AMERICAINE, HUILE DE PETROLE CANADIENNE, HUILE A MACHINES, HUILE DE MORUE ET DE PHOQUE, GRAISSE POUR ESSIEUX

—A VENDRE PAR—

JOHN PAXTON
20—RUE SAINT PIERRE, MONTRÉAL—20

AVIS

Le Bureau des Commissaires de l'arrondissement des licences du comté Laval se reunira MARDI, le TRENTE-UN MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi, au village de Sainte-Rose, au bureau de A. E. Leonard, N. P., afin de délibérer sur toutes demandes de certificat pour les licences que le susdit acte autorise à accorder.

STANISLAS FILIATRAULT,
Inspecteur en chef des licences.

116

HARNAIS POUR EXPRESS

Convenables pour épiciers, boulangers, et pour tous ceux qui se servent d'express. Aussi un magnifique stock de harnais convenables pour marchands de charbon ou de bois.

J. W. ROBERTS
3336 Rue Saint-Jacques,
MONTREAL.

Pommes ! Pommes ! Pommes !

CHARLES DONALD & CIE

No 79 Rue Queen, Londres, C. E.

(désirent correspondre avec les propriétaires de vergers, les marchands et les expediteurs en vue des affaires d'automne et du printemps.

Ils donneront aussi les facilités ordinaires aux clients ayant besoin d'avances.

BOIS DE SCIAGE

A. HURTEAU & FRERES

No. 92 Rue SANGUINET, No 92

Offrent en vente à des prix très réduits un lot considerable de bois de construction de toutes sortes, emboveule et uni, lattes, bardeaux sciés et fendus.

J. WRIGHT & CO

Fabricants de

MEUBLES D'ART ET D'EGLISES, D'AMEUBLEMENTS DE BANQUES ET DE BUREAUX, DE PARQUETS EN MARQUETTERIE ET DE TOUTES SORTES DE JOLIS OUVRAGES EN BOIS.

11 et 17 RUE HERMINE,
MONTREAL.

Catalogues illustrés de parquets en marqueterie fournis sur demande. 208 ac

PLATRE POUR ENGRAIS

MOULIN A GRAIN

Première qualité de plâtre pour engrais à vendre à 90c et $1.00 le baril, suivant la quantité prise.

Grain moulu à ordre pour moulée et la nourriture des animaux, de $1.75 à $2.25 la tonne, suivant la quantité.

CHS L. MALTBY

Bureaux : 309, rue Saint Jacques ; Moulin, 17, 19 et 21 rue Mill, Montreal.

VENTES PAR ENCAN

PAR PARENT FRERES

DEMANDE

—DE—

PROPRIETES FONCIERES

Nous avons une demande extraordinaire pour bonnes propriétés. Nous invitons les personnes qui desirent vendre, de mettre leurs maisons entre nos mains, si elles veulent en disposer promptement. Il est un fait reconnu que nous vendons un plus grand nombre de propriétés que tous les autres agents de Montreal.

La raison en est bien simple. Nous donnons entière satisfaction aux clients et nous annonçons beaucoup dans tous les journaux. Nous sommes les seuls dont les salles d'encan sont exclusivement employées à la vente de propriétés foncières.

Nous nous occupons de tout ce qui a rapport aux immeubles :

VENTE aux enchères,
VENTE de gre à gre,
PRETS sur hypothèques,
EVALUATION de propriétés pour emprunts d'argent,
LOCATION de maisons,
COLLECTION de loyers.

Nos vingt ans d'expérience nous mettent au dessus de toute agence sous ce rapport. Nous engageons aussi les propriétaires dont les immeubles doivent être

Expropriés par la ville

pour l'élargissement des rues de s'adresser à nous. Notre connaissance parfaite du prix des terrains,

Du cout de la construction,

nous met dans une position exceptionnelle de faire une preuve irrevocable de la valeur de la propriété expropriée et des dommages encourus.

Notre succès jusqu'à présent est un gage de notre reussite pour l'avenir.

PARENT ET FRERES,
Agents d'immeubles et encanteurs,
239 Rue Saint Jacques

PAR W. E. SHAW

VENTES PAR ENCAN

Ventes d'immeubles, de fermes, matériel de ferme, instruments aratoires, meubles et effets de menage, livres et gravures, chevaux et voitures,

Estimations préparées pour les compagnies d'assurance, notaires et administrateurs de successions.

Je m'occupe personnellement de toutes les commandes qui me sont confiées.

W. E. SHAW,
Encanteur.
136 No 235, rue Saint Jacques.

PAR WILLIAM H. ARNTON

VENTE POUR LE COMPTE DES ASSUREURS

LAINE ENDOMMAGÉE

Le soussigné vendra,

Vendredi, le 13 courant, à deux heures de l'après-midi,

Au magasin de MM. Gillespie, Moffatt et Cie, No 6, rue DeBresoles, pour le compte des assureurs et autres intéressés,

37 Balles de Laine du Cap de Bonne Espérance et de Natal, marquées et numéros assortis.

Conditions : Au comptant et commission de l'encanteur.

WILLIAM H. ARNTON,
153 Encanteur.

MEUBLES de MENAGE

Le soussigné sera prêt à donner une attention PERSONNELLE à l'approche de la saison du printemps à toutes les ventes de

Meubles et Effets de Ménage

Que l'on voudra bien lui confier, et sera fier de recevoir à l'avance des instructions de la part de ceux qui désirent vendre.

Les ventes se font en anglais et en français.

WILLIAM H. ARNTON,
Encanteur général pour les ventes d'immeubles, de commerce et autres.
212 rue St Jacques, vis-à-vis la Banque des Marchands—Telephone No 772.—Boite 5 R. P.
136

C. DESMARTEAU, —(×1608×)— Rue Notre-Dame

Agent et Comptable

S'OCCUPERA DES AGENCES D'IMMEUBLES, D'ASSURANCES, DE MAISONS A VENDRE OU A LOUER.—AUSSI

600 LOTS VACANTS A VENDRE

AINSI QUE PLUSIEURS BONNES PROPRIETES SITUEES DANS LA VILLE,

Se charge aussi de la collection des loyers, comptes, billets, liquidation d'affaires, etc.

14,000 piastres à prêter sur propriété.

118 m

VENTE A SACRIFICE ! — Epiceries à bon marché—Le soussigne annonce à ses clients et au public qu'ayant decide de se retirer du commerce d'épicerie, il vendra en detail à des prix excessivement reduits le restant de beaucoup au-dessous des prix coûtants, son stock d'epiceries, composé de marchandises fraiches et de premier choix. Le stock devant etre completement liquidé avant l'époque du demenagement, le soussigne fera tous les sacrifices necessaires pour arriver à ce résultat, et le public trouvera dans ses magasins des occasions uniques de bon marché. Aussi à vendre, garnitures de magasin, chevaux, harnais, voitures, etc., etc.

A. O. GAUTHIER,
94 rue Saint-Laurent, Montréal.

COMBUSTIBLE A BON MARCHE

Bois coupé de longueur de poêle, juste ce qu'il faut pour faire du feu rapidement.

Gros voyage de "slabs" coupes, à $1.50 le voyage, livré à domicile.

Gros voyage de rognures sèches de bois, à $2.00 le voyage, livré à domicile.

Henderson Bros, 342 Rue William, 130 rue St-Constant

On vient de recevoir de Gênes, par le steamer "Dracona," une quantité de

Véritable MACARONI d'Italie !

EN BOITES DE 25 LIVRES

EN VENTE CHEZ

ROSS, HALL & CIE
—65—
RUE SAINT-PIERRE.

BREVETS D'INVENTION

Caveats, renouvellements et marques de commerce obtenus et toutes causes concernant les brevets d'invention suivies avec soin au Bureau des brevets d'invention ou devant les tribunaux.

Sur reception du modèle ou du croquis de l'invention, je l'etudie avec soin et fournis, gratuitement, les renseignements necessaires quant à l'obtention du brevet.

Honoraires modérés et je n'exige le paiement que si le brevet est obtenu. Renseignements et références speciales fournis sur demande.

J. R. LITTELL, Washington, D. C.
Près du Bureau des Patentes des Etats-Unis.

Reynolds & Kellond,

SOLICITEURS DE BREVETS ET EXPERTS DANS LES CAUSES CONCERNANT LES BREVETS

156, RUE SAINT-JACQUES, 156
MONTREAL

MM. REYNOLDS & KELLOND se chargent d'enregistrer les marques de commerce, dessins et droits d'auteur, d'obtenir des brevets dans tous les pays et de conduire toutes contestations en justice.

Font des recherches et donnent leur opinion sur la validité des droits en litige, préparent des transports et conventions et interprètent les lois qui s'appliquent aux brevets. 215

VENTES PAR ENCAN

Par Thomson & Gowdey

THOMSON & COWDEY

210-217 RUE SAINT-JACQUES

Ventes par Encan de Meubles et de Marchandises Generales.

PROCHAINE VENTE

Jeudi prochain, le 12 Mars 1885

Attention spéciale donnée aux ventes d'immeubles par encan ou par vente privée. Annonces faites economiquement. Evaluations promptement faites pour les compagnies d'assurances et autres institutions publiques, exécuteurs testamentaires et autres intéressés.

THOMSON & GOWDEY,
17 Agents d'immeubles et Encanteurs.

MOUVEMENT DES

IMMEUBLES A MANITOBA

BIRTLE !

La seule ville incorporée au centre du 4ème district judiciaire, qui n'a jamais été placée sur le marché auparavant, est actuellement offerte à des prix qui assurent un excellent placement.

2,000 LOTS

Par rang de $100 à $10 chaque sont tous offerts à ces mêmes prix, ainsi qu'à plusieurs prix variant de $100 à $2,000.

320 acres de terre

Au centre de la ville et à un prix qui promet un bon revenu en moins d'un an.

Pour explications, s'adresser au bureau de

THOMSON & GOWDEY,
1226 215, rue Saint Jacques, de 2 à 5 hrs p.m.

PAR M. HICKS & CIE

VENTE D'UN JOLI AMEUBLEMENT DE MAISON, fournitures et effets, piano, tapis, prelarts, tableaux, poeles de passage et de cuisine.

Jeudi matin, le 12 mars courant

Des soussignés vendront, au No 330, rue Saint Antoine, l'ameublement complet et les effets de ménage, consistant en piano "Blood," ameublement de salon en soie crue, chaises et tables de fantaisie, tapis et prelarts, peintures et ornements, sets de salon en noyer noir avec dessus en marbre, matelas, literie, buffets, table à diner et chaises en cuir, vaisselle, verrerie, porcelaine, argenterie, coutellerie, etc, poele de cuisine "Leader" et poele à charbon "Argand," poele de passage, ustensiles de cuisine, etc, etc.

Vente à DIX heures.

M. HICKS & CIE,
132 Encanteurs.

VENTE DE BAGAGES NON-RECLAMES

Nous avons reçu instruction de MM. Valade et fils, propriétaires du "London House," de vendre, à nos salles,

Vendredi après-midi, le 13 courant.

Tous les bagages, valises, etc, laissés à cet hotel pour dettes ou autres considérations.

Vente à DEUX heures précises.

M. HICKS & CIE,
133 t Encanteurs.

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE MEUBLES des FABRIQUES d'ONTARIO et des ETATS-UNIS.

Les soussignés vendront à leurs Salles, Nos 1821 et 1823, rue Notre-Dame,

VENDREDI après-midi, le 13 courant

une quantité de Meubles neufs dans les derniers goûts, comprenant 25 ameublements de salon, 30 ameublements en noyer et en frêne pour chambre à coucher, 40 fauteuils et chaises rembourrés, différents genres, sofas, chaises berçantes, canapés, lits-pliants, fauteuils pour étudiants, etc. ; paleres de fabrique americaine, nouveau genre ; buffets, tables à rallonge et chaises en noyer pour salle à manger ; casiers et pupitres tournants, tables de salon avec dessus en marbre, ottomanes, tabourets, chaises en jonc, sommiers elastiques, matelas en fil de fer tressé, en crin et en laine, etc.

Le tout sera vendu sans réserve.

Vente à DEUX heures et DEMIE.

M. HICKS & CIE,
133 t Encanteurs.

N. B.—Les meubles achetés à cette vente seront emmagasinés gratuitement jusqu'au 1er mai, si l'acheteur le desire.

GRANDE VENTE DE RIDEAUX ET DE FOURNITURES DE MAISON

Les soussignés vendront à leurs salles No 1821 et 1823, rue Notre-Dame, le

SAMEDI après-midi, le 14 MARS,

Une grande consignation de fourniture de maison comprenant 300 paires de rideaux en dentelles de Nottingham, 100 paires de rideaux swiss appliqués, 500 paires de rideaux en veritable Madras de couleur, 150 paires de rideaux faits au tambour, 100 paires de rideaux en guipure artistique, 30 paires de veritables rideaux de dentelle, 100 paires de rideaux de fantaisie.

—AUSSI—

Portières Turcoman, Portières Arabes, Couvrepieds blanc H. C. Tapis de fantaisie et pour tables. Tapis et autres articles divers pour ameublement de maisons.

Le tout sera vendu positivement sans réserve. Les dames qui veulent s'offrir d'une excellente occasion pour se procurer ces articles doivent assister à cette vente.

Vente à 2 heures p.m.

M. HICKS & CIE
134 Encanteur.

AVIS D'ENCAN

Ventes de meubles

FEUILLETON

L'EMPOISONNEUSE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite).

XVII

— Victime et non coupable, répéta Gilbert, oui ! cent fois oui !

—Il faut que tout le monde partage à cet égard notre certitude, reprit Philippe, et nous y arriverons en produisant non des arguments, mais des témoins..

Le docteur regarda M. de Garennes d'un air étonné.

—Des témoins ? fit-il avec un accent interrogatif.

—Oui, monsieur..

—Je vous comprends mal, je l'avoue.

—Vous me comprendrez mieux si vous voulez me permettre de vous lire le mémoire que j'ai rédigé avec mon cousin.

—C'est pour vous entendre que j'ai prié M. de Challins de vous amener à Mortiontaine.

—Je vous en remercie, monsieur, et vais me hâter de vous satisfaire..

Puis Philippe ouvrit sa serviette d'avocat dans laquelle il prit un dossier assez volumineux.

Le calme du jeune homme, son sang-froid, sa parole libre et facile, sans bouleverser de fond en comble les convictions du docteur, conviction basées sur la logique, l'ébranlèrent cependant quelque peu.

—Me suis-je trompé sur le compte de cet homme ?.. se demanda-t-il.

Est-il possible d'allier une si monstrueuse hypocrisie à une infamie si lâche ?..

M. de Garennes commença d'une voix nette et bien posée la lecture de son mémoire.

Gilbert, un coude sur la table, le visage soutenu par sa main ouverte, les yeux demi clos, écoutait avec une attention profonde, pesant chaque mot, tout ce qu'il entendait, mais ne témoignant ni approbation, ni improbation.

Le mémoire de Philippe était un compte rendu minutieux des moindres détails de l'existence de Raoul auprès de M. de Vadans, de la maladie de celui-ci, de ses derniers entretiens avec son neveu, de sa mort, de la veillée funèbre de la baronne de Garennes et de son fils auprès du cadavre, des démarches de M. de Challins en vue d'obtenir l'autorisation de transporter le corps à Compiègne, du départ pour Pontarme, de la station faite à ce village, des obsèques, de la réunion chez le notaire, de l'exhumation du cercueil, de l'arrestation, de la mise en liberté provisoire grâce à l'intervention providentielle du docteur, et enfin des indices recueillis par les deux cousins, rue du Chemin-Vert, sur l'homme venu, le 28 juillet, prendre livraison d'une bière.

Plus la lecture approchait de sa fin, plus Gilbert se demandait s'il n'avait pas eu tort d'accuser Philippe.

Quand celui-ci eut achevé, le docteur releva la tête.

—Ah ! ah ! dit-il, vous avez trouvé la piste de l'homme aux cheveux rouges ! Je l'avais trouvée aussi, moi, mais pour le moment elle nous mène à rien d'utile. Nous en reparlerons plus tard. Permettez-moi de vous soumettre quelques observations relatives à votre mémoire.

—Mais, comment donc ! je vous en prie.

Gilbert attacha de nouveau sur le jeune homme son regard perçant, et demanda :

—D'abord, quelle est votre conclusion ?

—Ma conclusion est bien simple et s'impose, répondit Philippe. Raoul est victime d'une dénonciation calomnieuse.

—Quel intérêt pouvait-on avoir à le calomnier, à le perdre ?

—Un intérêt de haine et de vengeance.

—Raoul ne se connaît pas d'ennemis..

—On en a souvent sans le savoir.. D'ailleurs ils sont nombreux les misérables qui font le mal pour le mal.. Le dénonciateur de mon cousin peut-être un de ceux-là.

—C'est ce misérable qu'il faut trouver ! s'écria le docteur.

—Nous le trouverons, monsieur..

—Le croyez-vous ?..

—Je n'en doute pas !.. Quand ni la patience ni l'énergie ne font défaut, on arrive toujours à son but.

—Raisonnons dans l'hypothèse que la haine seule, une haine inexplicable et inexpliquée, guidait le dénonciateur ; comment cette homme a-t-il pu savoir que le corps de M. de Vadans serait transporté à Compiègne.

—Ce n'était un secret pour personne.. Les démarches de Raoul ont été faites au grand jour.

—Soit ! mais comment l'homme a-t-il su que le fourgon des Pompes funèbres devait s'arrêter à mi-chemin entre Paris et Compiègne ? Le corps parti de Paris à cinq heures du soir était volé dans la nuit à Pontarmé.. Il faut donc admettre que le voleur avait eu le temps d'aller acheter une bière, des outils, de se munir d'une voiture et d'un cheval, toutes choses qui demandent un certain temps.. Or M. de Challins savait seulement la veille que le fourgon des pompes funèbres viendrait le lendemain, et il se croit sûr de n'avoir fait connaître qu'à madame votre mère et à vous l'itinéraire que ce fourgon devait suivre.

Le coup était direct.

Philippe comprit qu'il ne s'était point fait illusion en se croyant soupçonné par le docteur.

La véritable sens de la dernière phrase de celui-ci parut lui échapper, et il répondit :

—J'ignore si mon cousin a communiqué à d'autres personnes qu'à ma mère, à moi et aux domestiques de feu mon oncle, l'itinéraire de son voyage, mais je suis certain, moi de n'en avoir parlé à qui que ce soit, n'ayant pas quitté, ce jour-là, l'hôtel de la rue Garancière..

—C'est vrai, fit vivement Raoul, ma tante et mon cousin ne sont partis de la chambre mortuaire que pour descendre avec moi à la salle à manger..

Gilbert reprit :

—Alors nous devons chercher par lequel des trois serviteurs du feu comte la nouvelle a été colportée. Celui-là pourrait être le criminel.

—Il n'y avait à l'hôtel qu'Honoré, Bertrand et Suzanne ! deux vieillards et une femme ! répliqua M. de Challins. Je suis sûr de leur discrétion, de leur dévouement. Je réponds d'eux comme de moi-même. Ils ne peuvent être l'objet d'un soupçon !..

—Je vous ferai observer, dit alors Philippe, que le jour même de la mort de mon oncle, Raoul est allé à Compiègne régler les détails de la cérémonie funèbre qui devait avoir lieu.. Son ennemi aura pu le suivre, se renseigner sur la signification de ce voyage, établir un calcul de probabilités et dresser son plan..

Ceci est logique,

Gilbert ne sourcilla pas.

—C'est possible, en effet, fit-il, mais il faut convenir que ce mystérieux ennemi était un bien adroit coquin, et qu'il devait avoir un complice digne de lui, car il n'a pu agir seul.. Est-ce votre avis, monsieur de Garennes ?

—C'est mon avis.

—Et j'ajouterai, poursuivit le docteur en regardant toujours Philippe, qu'il possédait certainement ses grandes entrées à l'hôtel de la rue Garancière.

—Comment cela ? demanda Raoul.

Sans répondre à cette question, Gilbert ajouta :

Ce misérable avait un but unique : faire condamner M. de Challins.. Il avait pris toutes ses mesures pour arriver sûrement à ce but. Le Parquet, saisi d'une accusation d'empoisonnement, devait agir comme il l'a fait.. La découverte du cercueil rempli de terre fournissait la preuve du crime et rendait la justification de Raoul impossible.. Quand au motif de l'empoisonnement, il sautait aux yeux.. Raoul (au point de vue de l'accusation) voulait empêcher la fortune de son oncle d'aller à une héritière directe dont personne excepté lui, croyait-il, ne connaissait l'existence ; c'est pour cela qu'après avoir supprimé le vieillard il volait le testament.. Ah ! tout était combiné d'une façon merveilleuse et M. de Challins devait succomber sous le poids des deux crimes..

—Mais rien ne prouve que mon oncle ait écrit un testament.. dit Raoul.

—Nous avons cherché partout et questionné le notaire.. appuya Philippe. De nos recherches et de ses réponses a résulté pour nous la certitude qu'il n'existait aucun testament..

—Eh bien ! messieurs, fit Gilbert, vous vous trompiez.. En voici la preuve..

En disant ce qui précède il ouvrait un tiroir, y prenait la feuille de papier buvard que nous connaissons, et la mettait sous les yeux des deux jeunes gens.

Philippe joua la surprise, quoique son cœur battit avec une violence inouie tandis qu'il examinait la feuille si follement oubliée par lui dans la chambre mortuaire où elle était tombée derrière un meuble.

—Qu'est-ce que cela ? fit-il en même que Raoul.

—Je vous le répète, dit Gilbert, c'est la preuve qu'avant de mourir votre oncle avait écrit un testament qui a été volé.

Et il expliqua ce que nos lecteurs savent déjà.

Philippe avait toutes les peines du monde à cacher son épouvante.

—Vous êtes surpris, monsieur de Garennes ! lui demanda Gilbert d'un ton presque ironique.

—Surpris et indigné, répliqua le jeune homme en reprenant possession de son sangfroid. Ma mère, mon cousin et moi sommes seuls restés dans la chambre mortuaire, et la honteuse accusation du vol du testament nous atteint tous les trois.

—Y pensez-vous ? dit vivement Raoul. Qui donc oserait nous accuser de vol ?..

—Les apparences.. répondit Philippe.

—M. de Garennes a raison, reprit le docteur. La logique est implacable. Le testament a été volé. Quel est le voleur ? Le fantastique inconnu qui voulait vous perdre n'a pu entrer par la cheminée dans l'hôtel de la rue Garancière..

—Il est certain, s'écria le baron, qu'il y a dans tout ceci une énigme dont nous devons chercher et trouver le mot, notre honneur l'exige ! La rougeur me monte au front quand je pense de quelle infamie on peut nous croire coupables Raoul ou moi ! Quoi ! l'un de nous connaissant l'existence de la fille de notre oncle, et voulant s'emparer de sa fortune, aurait anéanti le testament pour consommer cette iniquité ! On a le droit de penser cela et de le dire.. Oh ! c'est monstrueux !

Et une larme, larme d'avocat habile, se détachant de la paupière de Philippe, roula sur sa joue.

Raoul, ému par cette larme, prit les mains de M. de Garennes et les serra affectueusement dans les siennes.

—Calmez-vous, mon cousin, je vous en prie.. disait-il en même temps. Le docteur ne songe pas à nous accuser, j'en réponds, il sait que nous ne pouvons être coupable et cherche comme nous..

Gilbert pensait :

—Le baron ne s'est point livré.. S'il supporte de la même façon l'épreuve que je lui réserve je devrai m'avouer vaincu..

Il ajouta tout haut :

—En effet, messieurs, je cherche. Nous discutons. De la discussion jaillit souvent la lumière.

Raoul reprit :

—Mon oncle a pu écrire un testament et le cacher dans un endroit secret où il a été impossible de le découvrir.. Mais puisque l'existence de sa fille nous est connue, le testament devient inutile.

—Oubliez-vous, répliqua Gilbert, que le comte donnait sans doute dans cette acte les indications pour retrouver son enfant dont nous ignorons la retraite ?

—C'est vrai.

—Je croyais, monsieur, dit Philippe, fixant à son tour le docteur, que vous possédiez certains indices vous permettant de découvrir cette retraite.

—Ces indices sont insuffisants.. Je sais qu'il existe une femme en état de me renseigner.. cette femme, en ce moment très malade, se trouve en Amérique, et j'attends qu'elle ait parlé pour savoir si mademoiselle de Vadans, votre cousine, est vivante ou morte et, si elle est vivante, où elle se trouve.. On doit me télégraphier la réponse.. En attendant, revenons à ce qui nous occupe.. J'admets comme vous l'existence d'un mystérieux ennemi.. J'admets que M. de Vandans, par un caprice de mourant, ait confié son testament à une introuvable cachette.. On fera nouvelles recherches, mais avant tout il faut nous occuper de l'homme aux cheveux rouges.. Comme vous j'ai suivi la piste de ce personnage qui s'est donné le nom de *Fontanelle* aux ateliers de la rue du Chemin-Vert.. cette piste m'a conduit à Pontarmé, à l'auberge du *Cheval-Blanc* où nous trouverons ensemble et vous vous convaincrez, comme je m'en suis convaincu déjà, qu'elle disparaît..

Ce n'est point sans motif que le docteur parlait de l'auberge où il avait constaté le passage de l'homme aux cheveux rouges et de son complice ; ce motif nous sera bientôt connu.

Il poursuivit.

—Du reste, monsieur de Garennes, après cette visite je vous communiquerai toutes les notes que j'ai prises.. Vous les joindrez à votre dossier..

—J'espère, dit Philippe, retrouver, moi, la piste perdue par vous à Pontarmé.

—Comment ? demanda Gilbert.

—En remontant aux origines de la délation.. Il est certain qu'elle vient de cet homme, et que c'est dans le quartier Saint-Sulpice qu'il a jeté le germe des rumeurs calomnieuses, démesurément grossies bien vite, et se traduisant par des lettres adressées au parquet.

—Le moyen doit être bon, en effet.. dit le docteur..

—Il l'est, n'en doutez point, et j'en attend les meilleurs résultats.

(A continuer)

—M. J. E. A. Dubord, marchand tailleur, No 10 rue Saint Laurent, vient de recevoir un assortiment complet de tweeds français, anglais, écossais, etc, etc, marchandises de printemps de première qualité et de tous les goûts.

Tout en remerciant ses clients de l'encouragement qu'ils lui ont accordé jusqu'à présent, M. J. E. A. Dubord espère qu'ils voudront bien continuer à l'honorer de leur confiance, d'autant plus qu'il s'est assuré de M. Oside Malo, et devant tailleur de la maison L. C. de Tonnancour, comme tailleur et garnat de sa maison.—118-m.

LE COMPOSE VEGETAL

— DE —

LYDIA E. PINKHAM

GUERIT RADICALEMENT

TOUTES LES MALADIES AUXQUELLES LES FEMMES SONT EXPOSEES

Cette préparation guérit radicalement toutes les maladies les plus graves auxquelles les femmes sont sujettes ; affections des ovaires, inflammation et ulcération, descente, déplacement de la matrice et faiblesse de la boule-épineuse qui s'ensuit, et elle est surtout très efficace sur le retour de l'âge.

Elle fait disparaître les tumeurs de l'utérus lorsque ces tumeurs commencent à se former, et empêche ainsi le développement des tumeurs cancéreuses.

Elle renforcit le système, guérit la flatulence fait disparaître le goût que l'on éprouve de faire usage des stimulants et soulage la faiblesse d'estomac. Elle guérit le gonflement d'estomac, la prostration nerveuse, la débilité générale, la dépression et l'indigestion.

Cet abattement, qui fait éprouver des douleurs dans les reins, est guéri radicalement par l'usage de ce remède.

Dans tous les cas, cette préparation agit d'après les lois qui règlent le système chez la femme.

Les propriétés de ce remède sont de guérir la maladie et soulager la douleur, et des milliers de femmes qui en ont fait usage peuvent attester son efficacité.

Cette préparation est sans égale pour guérir les maladies des rognons, chez l'homme ou chez la femme.

Le composé végétal de Lydia E. Pinkham est préparé à Lynn, Mass. Prix $1.00. Six bouteilles pour $5.00. En vente chez tous les pharmaciens. Expédié par la malle, franc de port, sous forme de pilules ou de pastilles, sur réception du prix. Le "Guide de la Santé," par madame Pinkham, sera expédié par la malle, franc de port sur réception d'un timbre. Correspondance confidentielle.

Toutes les familles devraient se procurer les pilules de madame Lydia E. Pinkham pour les maladies du foie. Ces pilules guérissent la constipation, les maladies bilieuses et l'engourdissement du foie. Prix, 25 cents la boîte.

Le composé végétal de Lydia E. Pinkham est un remède précieux pour les femmes de tout âge qui souffrent de maladies particulières à leur sexe. Ces remèdes sont aussi préparés sous forme de pilules et pastilles, et peuvent aussi être expédiés sans aucun risque par la malle.

Sauve de la Suffocation

M. N. W. Rowley, de Caledon, Ont., souffrait depuis plusieurs mois d'un violent rhume qui lui causait une toux fatigante et un enrouement fatigant. Le propre de cette maladie était de lui rendre tout travail difficile et fatigant et une suffocation fatigante. Dans ces circonstances sa vie était en danger continuellement et il attendait de jour en jour la fin de son existance. Il essaya de plusieurs remèdes différents, mais il n'obtint qu'un soulagement passager et ne guérit point. Il était près de mourir quand un changement se fit. Il entendit parler des vertus du Baume Pulmonaire de cerisier du Dr Wilson et il en fit usage, ce qui le guérit complètement.

J. W. BRAYLEY, Montréal.

COMPOSE DE MERISIER SAUVAGE

Remède sans égal pour les Rhumes, la Toux et toutes les maladies des bronches.

En Bouteille - - 25 et 50 cents

Aucune famille ne devrait en être dépourvue, particulièrement en cette saison. Adressez-vous au propriétaire,

W. H. CHAPMAN, M. P. S., Ang.

PHARMACIE CENTRALE

COIN DES RUES CRAIG ET BLEURY

Pilules de Noix Longues Composées

DE MCGALE

recouvertes en sucre.

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur du foie, maux de tête, indigestions, étourdissements et de tous les malaises causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac. Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus surs et plus efficaces remedes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées. Les PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES, DE MCGALE, sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végetaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

B. E. McGALE, Chimiste.

SIROP DE GOMME DE SAPIN COMPOSE DU Dr F. J. DEMERS

fait l'étonnement de tout le monde, et ses propriétés curatives sont au-delà de ce que l'on peut concevoir.

La bronchites, l'asthme, la coqueluche, l'extinction de la voix ne resistent point à ses effets.

Les rhumes ou toux ordinaires se guérissent en quarante-huit heures. Essayez-le et vous serez convaincus.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers.

Demandez les bouteilles de 50 cts, qui contiennent trois fois autant que celles de 25cts.

En dépôt à la Pharmacie Notre-Dame, 1615, rue Notre-Dame, Montréal.

LE HAIR COLOR WASH D'ALEX. ROSS donne aux cheveux leur couleur première en deux heures. Ceci est garanti. J. BRYSON, 151 rue Saint-Laurent, Montréal, a reçu une provision de ces articles merveilleux. On peut aussi se les procurer directement de A. ROSS, JAMES STREET, HOLBORN, LONDRES, ANGLETERRE.

CORS — LE CHIROPO D'ALEX. ROSS les amollit en peu de temps. Prix : Une piastre.

LE DEPILATEUR D'ALEX. ROSS ENLEVE les poils superflus des mains et de la figure sans faire de tort. Par la poste : Une piastre.

LA CANTHARIDE EST L'INGREDIENT actif dans la Canthar de Ross pour faire pousser les cheveux. Envoyée par la poste : Une piastre.

LE REMEDE DE WIGHT GUERIT LES CORS ET LES VERRUES

GUERISON CERTAINE ET SURE

50 CENTS PAR BOUTEILLE

W. L. WIGHT, Pharmacien

Rue Saint Joseph, coin de la rue Richmond.

LE SIROP CALMANT DU Dr F. J. DEMERS POUR LES ENFANTS

Il ne saurait être trop recommandé dans la Diarrhée, Dysenterie, Vomissements, Coliques, dentition douloureuse, et tout particulièrement pour ceux des enfants en sommeil paisiblement calme et naturel, sans agitation aucune. Dans ce dernier cas, il est reconnu être supérieur aux autres préparations. Exigez toujours la signature du Dr F. J. DEMERS sur l'enveloppe de la bouteille.

En vente chez tous les épiciers.

En dépôt à la pharmacie Notre-Dame, No. 1615 RUE NOTRE DAME, MONTREAL.

MODIFICATIONS AU TARIF

AVIS IMPORTANT

— AUX —

FUMEURS !

Le gouvernement a élevé les droits d'Excise sur les Cigares fabriqués des feuilles de la Havane et autres tabacs étrangers, et établi une différence de cent pour cent en faveur des Cigares fabriqués de tabacs canadiens. Cette mesure aura pour effet d'introduire dans le commerce une qualité de cigares bien inférieure pour l'usage du public, lesquels cigares sont sujets à contenir des ingrédients chimiques artificiels destinés à leur donner plus de saveur, mais nuisibles à la santé. Nous avons élevé nos prix dans la même proportion que le tarif et avons l'intention de maintenir notre marchandise au degré de supériorité qu'elle a eu jusqu'ici. Nous conseillons au public, si on veut avoir un

ARTICLE DE PREMIERE CLASSE A UN PRIX RAISONNABLE

d'insister pour qu'on lui donne nos célèbres

CIGARES

CABLE — ET — EL PADRE

(fabriqués des plus fines feuilles de tabac) ; car les commerçants s'efforceront d'écouler des cigares de qualité inférieure, coûtant moins cher et leur rapportant un plus gros profit, au détriment du consommateur.

S. Davis & Sons

LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE CIGARES DU CANADA

FABRIQUE : RUE COTTE, MONTREAL.

Branche de Toronto, No 34 Rue Church.

PIED BOT !

Après avoir eu recours à très-que tous les moyens qu'offre la mécanique pour redresser le pied bot sans obtenir un succès satisfaisant, j'inventai, il y a quelques années, un instrument, lequel a été perfectionné à différentes reprises, à la suite des nombreux cas que j'ai eu à traiter depuis cinq ans, et, aujourd'hui, j'affirme que tout pied-bot peut être redressé par ce mode si précieux. Pas d'emputation, pas de douleur et presque aucun inconvénient.

Pour avoir les témoignages de personnes guéries dont quelques unes avaient subi auparavant des operations six fois sans succès, envoyez un timbre de 6 cents pour vous procurer un traité sur les ruptures et la constitution du corps humain. Enregistré par

CHAS. CLUTHE

FABRICANT D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

118 RUE KING OUEST, Toronto

Bandage herniaire en spirale de Charles Cluthe, le meilleur qu'il y ait au monde.

Sirop des Enfants du Dr Coderre

Ce sirop est préparé avec l'approbation des docteurs Coderre, Lemieux et Lavallée de Médecine et de Chirurgie de Montréal, l'académie de Medecine de l'Université du Collège Victoria.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les preparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le SIROP DU Dr CODERRE et n'en prenez pas d'autres.

En vente par tout le Canada et les Etats-Unis. Prix, 25 cents la bouteille.

SEUL PROPRIETAIRE

B. E. McGALE, CHIMISTE, Montréal.

DELICIEUX-FORTIFIANT

CACAO DE EPPS,

DEJEUNER

"Au moyen d'une connaissance parfaite des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition, et par une application prudente des bonnes qualité du Cacao bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables d'un breuvage délicat qui peut nous épargner bien des comptes de medecin. C'est par l'emploi judicieux de tels articles de consommation que la constitution peut se fortifier graduellement jusqu'à ce qu'elle soit assez forte pour résister à toute tendance à la maladie. Des centaines de maladies malignes se trouvent autour de nous, prêtes à attaquer la où il y a un point faible. Nous parons à plus d'un coup fatal en nous tenant fortifiés par un sang pur et un corps convenablement nourri." — *Civil Service Gazette.*

Se prépare avec de l'eau bouillante ou du lait. Se vend dans les Epiceries en paquets, etiquetés JAMES EPPS & Cie, Pharmaciens Homeopathiques, London, England.

Seul agent pour le Canada : C. E. COLSON Montreal.

SPRUCINE !

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public pour le soulagement immediat et la guérison de la toux, du rhume, de la bronchite, de l'enrouement, du croup et de toutes les maladies de la gorge et des poumons. A vendre partout à 25 et 50c la bouteille.

R. E. McGale, chimiste

MONTREAL

KIDNEY WORT

Opère des cures MERVEILLEUSES Pourquoi DES Maladies des Rognons ET Des Affections du Foie ?

Parce qu'il agit à la fois sur le FOIE, les INTESTINS et les ROGNONS.

Parce qu'il débarrasse le système des humeurs viciées qui produisent des maladies des rognons et des voies urinaires, des maladies bilieuses, la jaunisse, la constipation, les hémorrhoïdes, le rhumatisme, la névralgie, les affections nerveuses et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

CECI EST BIEN DÉMONTRÉ

IL GUÉRIT INFAILLIBLEMENT LA CONSTIPATION, les HEMORRHOIDES et le RHUMATISME

En faisant fonctionner librement tous les organes,

PURIFIANT AUSSI LE SANG

et donnant au système sa vigueur normale pour chasser la maladie.

DES MILLIERS DE CAS

les plus graves de ces maladies ont été soulagés et, en peu de temps

RADICALEMENT GUERIS.

Prix, $1, sous forme liquide ou en poudre. En vente chez tous les pharmaciens.

On envoi le remède en poudre par la malle.

Wells, Richardson & Cie. Burlington, Vt.

Envoyez un timbre et vous recevrez un Almanach pour 1885.

KIDNEY-WORT

KIDNEY WORT

REMEDE INFAILLIBLE

— POUR —

LES MALADIES DES ROGNONS LES AFFECTIONS DU FOIE La CONSTIPATION, les HEMORRHOIDES et les MALADIES DU SANG

Les Medecins reconnaissent son efficacité.

"Le "Kidney Wort" est le remède le plus efficace dont j'aie jamais fait usage."

Dr P. C. Ballou, Moncton, Vt.

"On peut toujours compter sur l'efficacité du Kidney Wort."

Dr R. N. Clark, So. Hero, Vt.

"Le "Kidney Wort" a guéri ma femme qui était malade depuis deux ans."

Dr C. M. Sessions, Lyman Hill, Ga.

DANS DES MILLIERS DE CAS

Il a opéré des cures, lorsque tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un remède qui n'est pas irritant, mais efficace, dont l'effet est sûr et qui ne nuit jamais à la santé, dans aucun cas.

Il purifie le sang, fortifie et donne une nouvelle vie à tous les organes importants du corps humain. Il rétablit le fonctionnement normal des reins, débarrasse le foie de toute maladie et guérit les intestins. De cette manière, le système est débarrassé des maladies les plus dangereuses.

PRIX, $1, sous forme liquide ou en poudre. En vente chez tous les pharmaciens.

On envoi le remède en poudre par la malle.

WELLS, RICHARDSON & Cie. Burlington, Vt

KIDNEY-WORT

FABRIQUE DE PAPIER PEINT

— POUR —

DECORATIONS MURALES

COLIN McARTHUR & CIE, 15 RUE DES VOLTICEURS

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME

AUTREFOIS COLLEGE MOLSON - - MONTREAL

COGNACKINA

Délicieuse Liqueur à base de

Vieux Cognac

DE

A. ARDURA

Inventeur et unique Fabricant à BLAYE, près Cognac (FRANCE)

FORTIFIANTE, APÉRITIVE, DIGESTIVE, ANTI-FIÉVREUSE

Recommandé tout particulièrement aux Dames, aux Enfants et aux Vieillards

COGNACKINA

PILULES PURGATIVES

D'EXTRAIT D'ELIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX du D GUILLIÉ

Préparé par PAUL GAGE, Phien, Seul Propriétaire, 9r. de Grenelle-St-Germain, PARIS

L'action de l'ELIXIR GUILLIÉ est toujours bienfaisante. Comme Purgatif, il est tonique en même temps que rafraîchissant ; il aide et corrige toutes les sécrétions et donne de la force aux organes. N'exigeant pas une diète sévère, il peut être administré avec un égal succès aux enfants et aux vieillards sans crainte d'aucune espèce d'accident.

Une expérience de plus de soixante années a démontré que l'Elixir Guillié était d'une efficacité incontestable contre toutes les

FIEVRES ÉPIDÉMIQUES, DYSSENTERIES, CHOLÉRA. AFFECTIONS GOUTTEUSES

et en general comme dépuratif dans toutes les MALADIES CONGESTIVES.

Les Pilules d'Extrait d'Elixir du Dr Guillié contiennent, sous un petit volume, toutes les propriétés toni-purgatives et dépuratives de cet Elixir. Elles conviennent surtout à la classe ouvrière, à laquelle elles évitent les dépenses considérables des maladies et les pertes de temps.

Dépositaires à *Montréal* : LAVIOLETTE & NELSON

MEDAILLES d'OR et d'ARGENT à Paris, aux Expositions de 1869 et de 1879.

GUÉRISON DES Incontinences d'Urine PAR LES DRAGÉES GRIMAUD de Poitiers Ferro-Ergotées

Approuvées par plusieurs Sociétés de Médecine de France et de l'Etranger

Employées depuis plus de 30 ans dans les Hôpitaux, Asiles, Colonies pénitentiaires, avec un succès constant, dans les *Affections Chroniques* et *Anemiques* de toute nature.

Pales Couleurs.

NOUVELLE MÉDICATION PRÉCISEUSE ET UNIQUE POUR LA GUÉRISON DES *INCONTINENCES d'URINE*

Vente en gros, à Poitiers (France),

CHEZ MM. GRIMAUD FILS & Cie

19, rue Boncenne, 19

Dépositaires à *Montréal* :

LAVIOLETTE & NELSON

ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les Globules *rouges* qui en font la beauté ; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme* ; abrège les *Convalescences*, etc.

PARIS, 32, rue Drouot, 32, PARIS

Hotel des Saints-Pères

65, RUE DES SAINTS-PERES, PARIS

Maison recommandable par le choix exclusif de sa clientèle. A proximité du Louvre. Dernières et dîners. Prix fixé. 185-am

ST. LAWRENCE HALL

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.

Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.

H. HOGAN, Propriétaire

S. MONTGOMERY, Gérant.

LE RESTAURANT DUPEROUZEL 1627 & 1629 Rue Notre-Dame

Cuisine Française.

Vins des meilleurs crus.

Service irréprochable.

PRIX MODERES

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

Compagnie Générale Transatlantique

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite font le service régulier entre New-York et Le Havre, partant de la jetée No 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street.

Labrador, Perier d'Hanterive, 18 Mars à 6 A. M.
Normandie, Frangeul.. 25 Mars, à 1 heure P. M.
St. Laurent, de Jousselin, 1 Avril, à 7 hres A. M.
Amerique, Santelli.. 8 Avril, à 11 heures A. M.

Prix du passage pour le Havre :

Première cabine (vin compris) ..... $103 et $80
Seconde Cabine $60
Entrepont $42

Billets aller et retour à prix réduits, valables pendant une année.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européens ou qui en reviennent évitent en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en épargnant beaucoup d'argent d'ennuie et de temps.

Cheques payables à vue pour toute somme au au gre de la Banque Transatlantique de Paris.

LOUIS DE BEBIAN, Agent,
6 Bowling Green, foot of Broadway
MONGENAIS, BOIVIN & Cie, 338 rue Saint-Paul, Agents pour Montreal.

1885

WHITE CROSS LINE

STEINMANN & LUDWIG

Propriétaire et agents généraux

A ANVERS (Belgique)

Service direct et régulier par vapeurs

ENTRE LE CANADA ET ANVERS

sous contrat avec le gouvernement fédéral.

Pendant les mois d'hiver, les vapeurs partiront comme ci-après : d'Anvers, directement pour Halifax, N. E. :—

SS. HERMANN, le ou vers le 23 Février;
SS. HEIMDAL, le ou vers le 10 Mars.

D'Halifax directement pour Anvers :—

SS. HEIMDAL, les ou vers les 12 ou 13 Fév.
SS. HERMANN, do 12 ou 13 Mars
SS. HEIMDAL, do 12 ou 13 Avril

Les articles destinés à l'exposition d'Anvers seront transportés à bord de ces vapeur, sous contrat avec le gouvernement du Canada.

A l'ouverture de la navigation du Saint Laurent le service régulier et mensuel entre Anvers et Montreal, et *vice versa*, sera continué.

Des connaissements seront donnés à Anvers pour tous les points de l'Ouest.

Pour avoir de plus amples renseignements quant au tarif pour le transport des voyageurs et des marchandises, s'adresser à STEINMANN à LUDWIG, Anvers.

MUNDERLOH & Cie,
Agents generaux,
Montréal.

"Guardian Assurance Co."

OF ENGLAND

FONDÉE EN 1821

Capital payé	$ 5,000,000
Fonds disponibles	19,000,000
Depots entre les mains du gouvernement	100,000

Risques contre les Incendies

Acceptés aux taux courants.
Reclamations reglées promptement et d'une maniere equitable.

ROBERT SIMMS & Cie, GEO. DENHOLM,
Agents pour le Canada.

No. 13, Rue Saint-Sacrament, Montreal

179-a

Imperial Fire Insurance Co'y

DE LONDRES

Bureau principal pour le Canada:

6, Rue Hopital, Montréal

RINTOUL FRERES, Agents.

Capital souscrit	£1,000,000 stg.
Capital payé	700,000 stg

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF - - - $31,000,000

Montant placé en Canada - $900,000

DIRECTEURS EN CANADA

HON. HENRY STARNES, président
THOS. CRAMP, Ecr, vice-président
THEODORE HART, Ecr, A. HOOPER, Ecr,
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.

Assurances cotere le feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLT LAURIN, G. F. C. SMITH,
Agent de la cité. Sec.-resident.

Bureau principal et succursale en Canada;

16 — Place d'Armes — 16

MONTREAL.

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, à l'effet qu'une loi soit passée pour autoriser le Recteur de l'église St. Stephen, en la cité de Montréal, à vendre la propriété No 32, rue Crescent, Montréal, connue sous le nom de Rectorerie St. Stephen, et à appliquer le produit de cette vente soit à acheter ou à construire un presbytere dans une autre partie de la ville, soit au bénéfice du presbytère, redorerie ou traitement du recteur de la dite église St. Stephen. 158-am

AVIS

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que La Banque du Peuple fera application au parlement du Canada, à sa prochaine session pour faire passer un acte amendant sa charte et réduisant son capital social de quatre millions de piastres à celui de un million deux cent mille piastres.

Montréal, 21 Janvier 1885. 213-dm

AVIS est par les presentes donné que la compagnie connue sous le nom de "THE INTERNATIONAL COAL COMPANY" limitée s'adressera au parlement fédéral, à sa prochaine session, pour obtenir qu'un acte soit passé afin d'autoriser la dite compagnie à mettre des obligations portant hypothèque pour payer la balance du prix de ses terrains et droits miniers et pour d'autres fins ; et pour l'autoriser aussi à exploiter, maintenir et prolonger le chemin de fer qui existe pour l'exploitation des propriétés acquises par la dite compagnie et pour d'autres fins.

E. A. RAMSAY,
Procureur de la Requérant e.

Montréal, 9 janvier 1885. 102-dm